Quatre-vingt-treizième année. — N° 208. Le Numéro : 0,20 NF Lundi 4 et Mardi 5 Septembre 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL comprend les avis et rapports.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

*** Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un asterisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.**

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Information.

Arrêté portant délégation de signature (p. 8266).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés portant réintégration et mutations (éducation surveillée) (p. 8267).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté portant promotions, intégration et reclassement (agents diplomatiques et consulaires) (p. 8267).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 17 août 1961 relatif à la répartition et à la composition des régions, districts et circonscriptions pour l'organisation de la police (p. 8267).

Arrêtés du 25 août 1961 relatifs à des régies d'avances et de recettes (p. 8267).

Arrêtés portant inscription à un tableau d'avancement, promotion et détachement (administration centrale et sûreté nationale) (p. 8269).

(1 f.)

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 31 août 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8269).

Décrets du 31 août 1961 portant concession de la médaille militaire (p. 8274).

Décrets portant promotions et nominations (armées de terre et de mer, active et réserve) (p. 8278).

Arrêtés et *décisions* portant nominations, acceptation de démission et rectificatif :

Armée de terre (réserve) (p. 8282).

Armée de l'air (réserve) (p. 8282).

Ecole polytechnique (p. 8282).

Ecole du service de santé militaire (p. 8282).

Liste des auditeurs pour la onzième session du cours des hautes études militaires (p. 8282).

Liste des candidats admis au prytanée militaire de la Flèche en 1961 (additif) (p. 8282).

Liste des élèves admis aux écoles militaires préparatoires en 1961 (additif) (p. 8282).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 31 août 1961 autorisant la cession à la radiodiffusion-télévision française d'un terrain domanial situé à Fort-de-France (Martinique) (p. 8282).

Arrêté du 30 août 1961 portant transfert de crédits (p. 8282).

Arrêté du 1er septembre 1961 relatif au prix de cession de l'alcool réactionnel (p. 8283).

Arrêté du 4 septembre 1961 modifiant la liste et les attributions des bureaux de douane (p. 8283).

Arrêté relatif à la participation de l'Etat à la réparation des dommages causés aux biens privés dans les départements victimes de l'ouragan du 4 mai 1961 (application du décret n° 61-541 du 1er juin 1961) (rectificatif) (p. 8283).

Arrêté relatif à la participation de l'Etat à la réparation des dommages causés aux biens privés par l'affaissement de terrains qui s'est produit le 1er juin 1961 sur les communes de Clamart et d'Issy-les-Moulineaux (Seine) (application du décret n° 61-541 du 1er juin 1961) (rectificatif) (p. 8283).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 10 août 1961 relatif à la dénomination du lycée technique nationalisé de garçons et du collège d'enseignement technique annexé de Rouen (p. 8283).

Arrêté portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'institut national des sciences appliquées de Lyon (rectificatif) (p. 8283).

Arrêtés portant intégrations (administration générale et services médicaux et sociaux) (p. 8283).

Liste des élèves de l'école technique supérieure du laboratoire ayant obtenu soit le brevet de manipulateur de laboratoire, soit le diplôme de technicien de laboratoire (session de juin 1961) (p. 8284).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté du 18 août 1961 portant approbation des comptes des réseaux de transports parisiens de 1938 à 1948 (p. 8285).

Arrêté du 18 août 1961 fixant le solde, au 23 novembre 1960, des dettes et créances existant entre les collectivités locales de la région parisienne et l'administration provisoire du chemin de fer métropolitain (p. 8285).

Arrêté du 23 août 1961 relatif aux frais de fonctionnement du syndicat des transports parisiens pour 1960 (p. 8285).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Arrêtés du 30 août 1961 relatifs à des permis exclusifs de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes (p. 8286).

Arrêté portant confirmation du mandat d'un membre du conseil d'administration des Mines domaniales de potasse d'Alsace (p. 8286).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté du 25 août 1961 portant approbation et enregistrement des statuts de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de l'Aube (p. 8286).

Circulaire du 25 août 1961 relative aux tarifs d'honoraires en matière de soins aux assurés sociaux (p. 8286).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté portant admission à la retraite (inspection de la santé) (p. 8286).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 15 juin 1961 portant affectation au ministère de la construction d'un ensemble immobilier sis à Lyon (Rhône) (p. 8287).

Arrêtés du 18 août 1961 relatifs à la constitution de groupements d'urbanisme (p. 8287).

Arrêté du 25 août 1961 relatif à des opérations de remembrement (p. 8288).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocation de commissions. — Réunion de commissions (p. 8288).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 8288).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Premier ministre.

Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs élèves du groupement des contrôles radio-électriques (p. 8288).

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles (direction de la documentation) (p. 8289).

Ministère des armées.

Avis de vacance d'emplois dans le personnel enseignant de l'école polytechnique (p. 8291).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la trente-cinquième tranche de la loterie nationale 1961 (p. 8291)

Ministère des travaux publics et des transports.

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 8289).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de commis dans les établissements d'hospitalisation, de soins et de cure publics du département du Bas-Rhin (p. 8292).

Avis de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice de Dax (Landes) (p. 8292).

Avis de vacance d'un poste de sous-économe au centre hospitalier de Nîmes (Gard) (p. 8292).

Annonces (p. 8293).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

INFORMATION

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, modifié par le décret n° 56-188 du 13 février 1956 autorisant les ministres à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 24 août 1961 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 59-273 du 4 février 1959 et le décret n° 59-277 du 5 février 1959 relatifs à la radiodiffusion-télévision française ;

Vu le décret du 21 mars 1960 portant nomination du directeur général de la radiodiffusion-télévision française ;

Vu le décret du 20 octobre 1959 nommant un directeur général adjoint à la radiodiffusion-télévision française ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 1959 portant attribution de titre ;

Vu le décret n° 61-988 du 1er septembre 1961 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information,

Arrête :

Art. 1er. — Indépendamment des pouvoirs qui lui sont conférés en application de l'article 5 de l'ordonnance n° 59-273 du 4 février 1959 relative à la radiodiffusion-télévision française, délégation est donnée à M. Raymond Janot, directeur général de la radiodiffusion-télévision française, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information, tous actes, arrêtés et décisions concernant les services de la radiodiffusion-télévision française, à l'exclusion des décrets.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raymond Janot, cette délégation est transférée à M. Raoul Ergmann, directeur général adjoint de la radiodiffusion-télévision française, et à M. Marien Leschi, directeur général adjoint, directeur des services techniques.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 septembre 1961.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information,
CHRISTIAN DE LA MALÈNE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Education surveillée.

Par arrêté du 24 août 1961, est réintégrée, à compter du 1er octobre 1961 au centre d'observation de Marseille, Mme Leduc, née Nougadère (Aline), éducatrice (5e échelon) chargée des fonctions de déléguée permanente à la liberté surveillée auprès du tribunal pour enfants de la Seine, en position de disponibilité depuis le 1er décembre 1959.

Par arrêté du 24 août 1961, est muté, à compter du 16 septembre 1961, par nécessité de service, en la même qualité, à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane, M. Rouby (Henri), éducateur (5e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau.

Par arrêté du 24 août 1961, est muté, par nécessité de service, en la même qualité, auprès du tribunal pour enfants de Valenciennes, M. Tavernier (Edmond), éducateur (5e échelon) chargé des fonctions de délégué permanent à la liberté surveillée auprès du tribunal pour enfants de Béthune.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Agents diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 30 août 1961, sont annulés l'arrêté du 24 février 1945 par lequel M. Forget (Jean), commis principal de classe exceptionnelle, a été révoqué, et celui du 19 décembre 1945 portant sa mise à la retraite d'office.

M. Forget (Jean), commis principal de classe exceptionnelle, est intégré dans le cadre des secrétaires d'administration du ministère des affaires étrangères en qualité de secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, à compter du 1er janvier 1946.

M. Forget (Jean), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, est reclassé en qualité de chancelier adjoint, 3e échelon, à compter du 1er janvier 1951.

M. Forget (Jean), chancelier adjoint, 3e échelon, est promu chancelier de 3e classe, au 1er échelon le 1er janvier 1952, au 2e échelon le 1er janvier 1954.

M. Forget (Jean) est reclassé le 1er janvier 1955 en qualité de chancelier de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1954 et promu au 2e échelon le 1er janvier 1956, au 3e échelon le 1er janvier 1958 et au 4e échelon le 1er janvier 1960.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Répartition et composition des régions, districts et circonscriptions pour l'organisation de la police.

(Département du Nord, région de Lille.)

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 129 du 10 janvier 1944 ;
Vu le décret n° 778 du 10 janvier 1944 ;
Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête :

Art. 1er. — La répartition et la composition des circonscriptions du district de Lille, département du Nord, région de Lille, sont modifiées conformément au tableau ci-dessous :

CIRCONSCRIPTIONS

Dénomination.	Composition.
Faches-Thumesnil	Faches-Thumesnil. Ronchin. Lesquin.
Hellemmes	Hellemmes. Mons-en-Baroeul. Lezennes.

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 août 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
YVON BOURGES.

Régies d'avances et de recettes.

Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'arrêté du 22 février 1949 portant création de régies de recettes auprès de la direction générale de la sûreté nationale et des centres administratifs interdépartementaux des services de police ;

Vu le décret n° 60-173 du 24 février 1960 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et les textes subséquents ;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avance et aux régies de recettes instituées pour le paiement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953 ;

Vu l'arrêté du 13 juin 1961 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Arrêtent :

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'administration centrale du ministère de l'intérieur une régie de recettes pour l'encaissement :

1° Du montant des cessions d'effets ou d'objets ainsi que des prestations de service pouvant être consenties à titre remboursable soit aux personnels du ministère, soit à des collectivités privées et des communications téléphoniques privées ;

2° Des remboursements de frais supplémentaires entraînés par l'emploi des services et forces de police et, plus généralement, de tous les remboursements de frais dont le montant est ou sera éventuellement mis à la charge de personnes ou de collectivités privées ;

3° Du produit des droits de chancellerie perçus aux postes frontières des aérodromes internationaux d'Orly, du Bourget, de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux et du commissariat des renseignements généraux de la gare du Nord, à Paris ;

4° Du prix des timbres apposés sur les passeports délivrés à la diligence de l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Art. 2. — Le régisseur est approvisionné en timbres par l'administration de l'enregistrement et du timbre contre remise au receveur du timbre d'une demande d'approvisionnement et d'un ordre de paiement établi par le ministre de l'intérieur pour le montant de la valeur nominale des timbres et assigné sur le receveur général des finances de la Seine.

Art. 3. — Le montant des recettes visées à l'article 1er peut être versé soit en numéraire, soit par voie de virement ou de versement au crédit du compte courant postal que le régisseur est tenu de se faire ouvrir, soit par voie de remise de chèques ou ordres de virement établis à l'ordre du Trésor, les chèques bancaires étant barrés au nom de la Banque de France.

Pour tous les encaissements qu'il effectue, sans avoir à apposer de timbres, le régisseur délivre des quittances extraites d'un registre à souches numérotées, qui lui est remis par le receveur général des finances de la Seine.

Lorsque le régisseur perçoit des droits contre apposition de timbres, il n'a pas à délivrer de quittances à la partie versante. En revanche, lorsqu'il n'est pas immédiatement apposé de timbres, quelle qu'en soit la raison, et notamment en cas d'insuffisance d'approvisionnement en timbres, le régisseur délivre à la partie versante une quittance extraite d'un registre à souche remis par le receveur général des finances de la Seine.

Art. 4. — Le régisseur est tenu, dès que la totalité des recettes atteint la somme de 1.000 NF et quel qu'en soit le montant le 25 de chaque mois et le 31 décembre en fin d'année, de verser à la caisse du receveur général des finances de la Seine les recettes en numéraire encaissées par ses soins et de virer au crédit du compte courant postal de ce comptable supérieur les sommes encaissées par l'intermédiaire de son compte courant postal.

Lorsque les règlements ont été effectués par chèques ou ordres de virement bancaires, ces effets sont transmis au receveur général des finances de la Seine par le régisseur, au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception. Les chèques sont préalablement endossés à l'ordre du receveur général des finances de la Seine.

Ce dernier porte le montant des versements en numéraire, des virements postaux et des remises de chèques ou ordres de virement au crédit d'un compte d'attente.

Les dépôts de chèques et ordres de virements bancaires font l'objet d'un bordereau de versement au Trésor.

Art. 5. — Le régisseur arrête mensuellement ses écritures et procède avec le receveur général des finances de la Seine à la vérification des opérations effectuées au cours du mois. Il établit dans ce but un relevé faisant ressortir par catégorie les recettes encaissées par ses soins.

Au vu de ce relevé et après accord sur le montant des recettes effectuées, le receveur général des finances de la Seine débite le compte d'attente visé à l'article 4 et constate une recette au compte « Dépenses ordinaires des services civils à annuler par suite de reversements de fonds » ou au compte « Fonds de concours ordinaires et spéciaux », à la ligne de recettes budgétaires « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public », selon qu'il s'agit des recettes visées aux paragraphes 1° ou 2° de l'article 1er du présent arrêté et transfère le montant des droits de chancellerie à l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Le montant des recettes imputées aux comptes « Dépenses ordinaires des services civils à annuler par suite de reversements de fonds » et « Fonds de concours ordinaires et spéciaux » fait l'objet de titres de perception établis par le ministre de l'intérieur.

Art. 6. — Le régisseur de recettes est nommé par arrêté du ministre de l'intérieur. Il est soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et du receveur général des finances de la Seine. Il est astreint à un cautionnement qui peut être réalisé en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée et perçoit une indemnité de responsabilité. Le montant de ce cautionnement et de cette indemnité de responsabilité est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 13 juin 1961.

Art. 7. — Le régisseur peut se faire assister, pour l'encaissement du produit des droits de chancellerie aux postes frontières des aérodromes internationaux d'Orly, du Bourget, de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux et du commissariat des renseignements généraux de la gare du Nord, à Paris, par des sous-régisseurs désignés par arrêté du mmistre de l'intérieur et agissant pour le compte et sous la responsabilité du régisseur.

Les sous-régisseurs peuvent, pour lesdites opérations, utiliser des préposés. Ces derniers devront être des fonctionnaires titulaires.

Les sous-régisseurs et les préposés délivrent, pour tous les encaissements qu'ils effectuent dans les conditions visées à l'article 3, des quittances extraites d'un registre à souches numérotées, qui leur est remis par le régisseur.

Les sous-régisseurs doivent procéder à la vérification quotidienne de toutes les opérations effectuées par leurs préposés et apposer leur visa sur les souches des quittances ayant été délivrées.

Les sous-régisseurs sont tenus de verser à la caisse du régisseur à la fin de chaque décade les recettes encaissées par leurs soins et de lui faire parvenir les chèques et ordres de virement bancaires dans les mêmes conditions que celles prévues pour le régisseur à l'article 4 du présent arrêté.

Ces versements seront effectués journellement par les préposés à la caisse du sous-régisseur.

Le régisseur mentionne ces opérations de recettes en écritures dans sa comptabilité et en effectue le versement à la caisse du receveur général des finances de la Seine en même temps que les recettes perçues par ses soins.

Art. 8. — Les dispositions de l'arrêté du 22 février 1949 concernant la régie de recettes de la direction générale de la sûreté nationale sont abrogées.

Art. 9. — Le directeur central des affaires administratives et financières et des services communs, le directeur général de la sûreté nationale au ministère de l'intérieur et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1961.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
YVON BOURGES.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation :
Le directeur de la comptabilité publique,
MARTIAL-SIMON.

Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'arrêté du 22 février 1949 portant création de régies de recettes auprès de la direction générale de la sûreté nationale et des centres administratifs interdépartementaux des services de police ;

Vu le décret n° 49-1149 du 2 août 1949 portant suppression de services et transformations d'emplois au ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 51-611 du 24 mai 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'institution et aux attributions des inspecteurs généraux de l'administration au ministère de l'intérieur en mission extraordinaire ;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avance et aux régies de recettes instituées pour le paiement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953 ;

Vu l'arrêté du 13 juin 1961 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Arrêtent :

Art. 1er. — Il est institué auprès de chaque centre administratif et technique interdépartemental (C. A. T. I.) du ministère de l'intérieur une régie de recettes pour l'encaissement :

1° Du montant des cessions d'effets ou d'objets ainsi que des prestations de services pouvant être consenties à titre remboursable soit aux personnels administrés par le C. A. T. I., soit à des collectivités privées et des communications téléphoniques privées ;

2° Des remboursements de frais supplémentaires entraînés par l'emploi des services et forces de police et, plus généralement, de tous les remboursements de frais dont le montant est ou sera éventuellement mis à la charge de personnes ou de collectivités privées.

Art. 2. — Le montant des recettes visées à l'article précédent peut être versé soit en numéraire, soit par voie de virement ou de versement au crédit du compte courant postal que les régisseurs sont tenus de se faire ouvrir, soit par voie de remise de chèque ou ordres de virements bancaires établis à l'ordre du Trésor, les chèques étant barrés au nom de la Banque de France.

Pour tous les encaissements qu'ils effectuent, les régisseurs délivrent des quittances extraites d'un registre à souches numérotées, qui leur est remis par le trésorier-payeur général de leur département.

Art. 3. — Les régisseurs sont tenus, dès que la totalité des recettes atteint la somme de 1.000 NF et quel qu'en soit le montant, le 25 de chaque mois et le 31 décembre en fin d'année, de verser à la caisse du trésorier-payeur général les recettes en numéraire encaissées par leurs soins et de virer au crédit du compte courant postal de ce comptable supérieur les sommes encaissées par l'intermédiaire de leur compte courant postal.

Lorsque les règlements ont été effectués par chèque ou ordres de virements bancaires, ces effets sont transmis au trésorier-payeur général par les régisseurs au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception. Les chèques sont préalablement endossés à l'ordre de ce comptable supérieur.

Le trésorier-payeur général porte le montant des versements en numéraire, des virements postaux et des remises de chèques ou ordres de virements bancaires au crédit du compte d'attente. Les dépôts de chèques ou ordres de virements bancaires font l'objet d'un bordereau de versement au Trésor.

Art. 4. — Les régisseurs arrêtent mensuellement leurs écritures et procèdent avec le trésorier-payeur général à la vérification des opérations effectuées au cours du mois. Ils établissent dans ce but un relevé des recettes encaissées par leurs soins.

Au vu de ce relevé et après accord sur le montant des recettes effectuées, le trésorier-payeur général débite le compte d'attente visé à l'article 3 et constate une recette au compte « Dépenses ordinaires des services civils à annuler par suite de reversements de fonds » ou au compte « Fonds de concours ordinaires et spéciaux » à la ligne de recettes budgétaires « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public », selon qu'il s'agit des recettes visées aux paragraphes 1° ou 2° de l'article 1er du présent arrêté.

Le montant des recettes fait l'objet de titres de perception établis par le ministre de l'intérieur en ce qui concerne les recettes imputées au compte « Fonds de concours ordinaires et spéciaux » et par le préfet du département siège de chaque C. A. T. I. pour les recettes imputées au compte « Dépenses ordinaires des services civils à annuler par suite de reversements de fonds ».

Art. 5. — Les régisseurs de recettes sont nommés par arrêté du ministre de l'intérieur. Ils sont soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et des trésoriers-payeurs généraux. Ils sont astreints à un cautionnement qui peut être réalisé en numéraire, en rentes sur l'Etat, ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée, et perçoivent une indemnité de responsabilité. Le montant de ce cautionnement et de cette indemnité est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 13 juin 1961.

Art. 6. — Les régisseurs peuvent être assistés par des sous-régisseurs pour l'encaissement des communications téléphoniques privées. Le montant maximum de l'encaisse des sous-régisseurs est fixé à 100 NF. Les sous-régisseurs sont désignés par le préfet, avec l'agrément du régisseur.

Art. 7. — Les dispositions de l'arrêté du 22 février 1949 concernant les régies de recettes des centres administratifs interdépartementaux de police sont abrogées.

Art. 8. — Le directeur central des affaires administratives et financières et des services communs, le directeur général de la sûreté nationale au ministère de l'intérieur et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1961.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
YVON BOURGES.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MICHEL PONIATOWSKI.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 4 juillet 1961, M. Durand (Roger), attaché d'administration de 2e classe, 4e échelon, est inscrit au tableau complémentaire d'avancement pour la 1re classe au titre de l'année 1958.

Par arrêté en date du 30 août 1961, M. Durand (Roger), attaché d'administration centrale de 2e classe, 4e échelon, est promu attaché d'administration centrale de 1re classe, 1er échelon, à compter du 18 juin 1958.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 30 août 1961, M. Bedier-Dumanoir (Max), officier de paix principal de la sûreté nationale de 2e échelon, est placé en position de détachement pour une période de 2 ans 1 mois et 18 jours, à compter du 30 décembre 1957, pour servir au Sénégal en qualité d'adjoint à la subdivision de Tivouane (régularisation).

M. Bedier-Dumanoir (Max) est réintégré dans ses fonctions d'officier de paix principal de la sûreté nationale de 2e échelon à compter du 18 février 1960 et affecté au corps urbain de Bordeaux.

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 31 août 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 31 août 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés des guerres 1914-1918, 1939-1945 et théâtres d'opérations extérieurs dont les noms suivent, titulaires d'une pension militaire d'invalidité supérieure à 100 p. 100 à titre définitif, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement) :

Article L. 345 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Au grade d'officier.

Guerre 1914-1918.

Arderighi (Claude), ancien soldat du 4e régiment de hussards, classe 1915, mle 2262 au recrutement d'Ajaccio.
Barbet (Paul-Edouard), ancien sergent du 107e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1724 au recrutement de Limoges.
Beauchamps (Edmond), ancien soldat du 121e bataillon de chasseurs à pied, classe 1913, mle 179 au recrutement de Poitiers.
Bertrand (Jean-Marie), ancien soldat du 328e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 671 au recrutement d'Aurillac.
Boilon (Pierre), ancien soldat du 17e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1614 au recrutement de Riom.
Bordier (Gilbert-Pierre-Auguste), ancien soldat du 12e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 2593 au recrutement de Versailles.
Burgain (Henri-Louis), ancien soldat du 160e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1616 au recrutement de Verdun.
Causse (Marius-Germain), ancien soldat du 16e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 566 au recrutement de Cahors.
Chabroulet (Alexis-Joseph), ancien sergent du 305e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 623 au recrutement de Montluçon.
Chevalier (Maurice-Emmanuel), ancien soldat du 135e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 526 au recrutement de Poitiers.
Cotte (François-Louis), ancien soldat du 99e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1663 au recrutement de Nîmes.
Cour (Louis-Julien-Adolphe), ancien soldat du 132e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 721 au recrutement de Belfort.
Couton (Roger-Paul-Camille), ancien soldat du 27e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 933 au recrutement de Bourges.
Dauphard (Jean-Marie), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1915, mle 105 au recrutement de Vannes.
Decque (Marcel-Jean-Baptiste-Joseph), ancien soldat du 146e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 2817 au recrutement de Béthune.
Doublet (Louis-François-Marie), ancien soldat du 150e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 2677 au recrutement de la Seine (4e bureau).
Duberge (Arnaud-Henri), ancien soldat du 12e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 144 au recrutement de Bayonne.
Filippi (Baptistin-Louis-Valérien), ancien soldat du 111e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1979 au recrutement de Nice.
Fonteyne (Louis-Marie-Paul-Emile), ancien soldat du 403e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1484 au recrutement de Saint-Malo.
Fourvel (François), ancien soldat du 70e bataillon de chasseurs alpins, classe 1906, mle 291 au recrutement de Clermont-Ferrand.
Fromageau (Marcel-Félix-Emile), ancien soldat du 56e régiment de chasseurs à pied, classe 1913, mle 1396 au recrutement de la Seine (3e bureau).
Genissieux (Claude-Victor), ancien soldat du 5e régiment de cuirassiers, classe 1915, mle 884 au recrutement de Toulon.
Grosse (Emile), ancien adjudant-chef du 1er groupe d'aviation, classe 1914, mle 5568 au recrutement de la Seine (2e bureau).
Herault (Paul), ancien soldat du 143e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1133 au recrutement de Châteauroux.
Hericher (Julien-Constant), ancien caporal du 51e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 2716 au recrutement de Rouen-Nord.
Igounet (Eugène-Maurice-Théodule), ancien adjudant du 82e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 44 au recrutement de la Seine (4e bureau).
Jeanpierre (Ernest), ancien soldat du 152e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1169 au recrutement d'Epinal.
Jouannic (Léon), ancien sergent du 270e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 79 au recrutement de Vannes.
Lambert (Jean), ancien caporal du 120e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 836 au recrutement de Montauban.
Largeau (Alphonse-Baptiste-Eugène), ancien caporal du 77e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 68 au recrutement de Niort.
Larraud (Eugène-Marcel), ancien soldat du 187e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 345 au recrutement de Guéret.
Le Gal (Henri-Joseph), ancien soldat du 67e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2366 au recrutement de Vannes.
Le Hars (Alfred-Marie), ancien soldat du 62e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 750 au recrutement de Lorient.
Lepage (Jean-René), ancien caporal du 150e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 2680 au recrutement de la Seine (6e bureau).
Maltaverne (Julien-Jean-Marie), ancien soldat du 356e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 405 au recrutement de Melun.
Maroselli (Henri-Laurent), ancien sergent du 102e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 553 au recrutement d'Ajaccio.
Migeon (Emmanuel-Marie-Joseph), ancien soldat du 1er régiment d'artillerie de campagne, classe 1907, mle 156 au recrutement de Bourges.
Neyens (Gaston-Henri), ancien soldat du 10e régiment d'artillerie à pied, classe 1915, mle 350 au recrutement de Lille.
Ravel (Louis), ancien soldat du 2e régiment de zouaves, classe 1913, mle 551 au recrutement du Puy.
Raynaud (Louis-Hippolyte), ancien soldat du 1er régiment d'artillerie, classe 1911, mle 1401 au recrutement de Montpellier.
Reynes (Dieudonné), ancien soldat du 24e régiment de chasseurs à pied, classe 1914, mle 1130 au recrutement de Montpellier.
Richard (Marie-Victor), ancien caporal du 5e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1451 au recrutement de Parthenay.
Rieupeyroux (Emilien-Jean), ancien soldat du 401e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 521 au recrutement de Libourne.
Sassi (Charles-Amédée), ancien caporal du 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1900, mle 1921 au recrutement de Toulon.
Souday (Auguste-Henri), ancien soldat du 146e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 952 au recrutement du Havre.
Thiefaine (Maurice), ancien soldat du 173e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 229 au recrutement de Saint-Quentin.
Vannier (Jules-Louis-Rémy), ancien soldat du 128e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1272 au recrutement d'Abbeville.
Vansteenkiste (Fernand-Armand-Richard), ancien soldat du 327e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 479 au recrutement de Lille.
Vidal (Fernand-René), ancien soldat du 226e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1889 au recrutement de la Seine (3e bureau).
Vilmot (Armand), ancien soldat du 10e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 1042 au recrutement de Langres.
Wagner (Roger-Jules), ancien soldat du 172e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 260 au recrutement de Belfort.

Guerre 1939-1945.

Codina (Jean-François), ancien sergent du 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1937, mle 703 au recrutement d'Oran.
Cuadrado (Jean-Joseph), ancien soldat à la 57e compagnie de chemin de fer, classe 1929, mle 3878 au recrutement de Marseille.
Durand (Louis-Charles), ancien sergent-chef au 38e régiment du génie, classe 1924, mle 1321 au recrutement d'Angoulême.
Faudot (Georges-Léon-Eugène), ancien sergent du 1er baitaillon du Jura, classe 1943, mle 14802 au recrutement de Lons-le-Saunier.
Girault (Raymond), ancien soldat du 204e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 1628 au recrutement de Nevers.
Hajnal (Etienne), ancien soldat du 213e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 2241 au recrutement de la Seine (4e bureau).
Mathieu (Robert-Charles-Albert), ancien soldat du 71e bataillon du génie, classe 1943, mle 2729 au recrutement de Chaumont.

Neuville (Ugène), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1943, mle 15822 au recrutement de Dijon.
Rostaing (Marius-Eloi), ancien adjudant du 2e régiment d'artillerie, classe 1932, mle 1989 au recrutement de Chambéry.

Théâtres d'opérations extérieurs.

Pitchon (Haïm), ancien soldat du 2e régiment étranger, classe 1920, mle 10468 au recrutement d'Oran.

Par décret du Président de la République en date du 31 août 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application de l'article L. 345 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatif aux promotions dans la Légion d'honneur de mutilés de guerre à plus de 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension militaire d'invalidité supérieure à 100 p. 100 à titre définitif, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement).

GUERRE 1939-1945

Au grade d'officier.

Barrago (François), ancien soldat du 1er régiment de cuirassiers, classe 1943, mle 43 au recrutement de Casablanca.
Martin (Henri-Eugène), ancien maréchal des logis du 3e régiment de cuirassiers, classe 1933, mle 2594 au recutement de Châlons-sur-Marne.
Sabarros (Jean-Charles), ancien soldat du 96e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 912 au recrutement de Toulouse.
Trehin (Noël), ancien soldat du 13e bataillon du génie, classe 1945, mle 10731 au recrutement de Rennes.

Par décret du Président de la République en date du 31 août 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application de l'article L. 345 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatif aux promotions dans la Légion d'honneur de mutilés de guerre à plus de 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension militaire d'invalidité supérieure à 100 p. 100 à titre définitif, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement).

Au grade d'officier.

Amiel (François-Marius), ancien caporal du 3e régiment de zouaves, classe 1913, mle 856 au recrutement de Foix.
Auger (Marcel-Edwige), ancien soldat du 21e régiment du génie, classe 1913, mle 493 au recrutement de Dreux.
Badaire (Clotaire-Henri), ancien soldat du 46e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 579 au recrutement de Blois.
Beaufrere (Gabriel-Julien), ancien soldat du 85e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 553 au recrutement de Châteauroux.
Beujot (Paul), ancien soldat du 17e bataillon de chasseurs à pied, classe 1908, mle 825 au recrutement de Nancy.
Bontemps (Emile-Léon), ancien soldat du 2e régiment de dragons, classe 1913, mle 1301 au recrutement de Versailles.
Bouhours (Aimé-Désiré-Gustave), ancien soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1914, mle 88 au recrutement de Poitiers.
Bregmann (Charles), ancien soldat du 103e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 4662 au recrutement de la Seine (3e bureau).
Bretet (Edgard-Maurice), ancien soldat du 84e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1582 au recrutement de Saintes.
Bricnet (Ernest-Joseph), ancien sergent du 23e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 986 au recrutement de Chambéry.
Brien (René-Lucien), ancien soldat du 412e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 828 au recrutement du Blanc.
Cambet-Petit-Jean (Louis-Ferdinand), ancien soldat du 30e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 303 au recrutement de Chambéry.
Chopin (Omer-François), ancien soldat du 109e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 369 au recrutement d'Arras.
Dagniaux (Louis-François), ancien sergent du 107e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 6619 au recrutement de Lille.
Decourcelle (Georges-Eugène), ancien soldat du 120e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 310 au recrutement d'Amiens.
Desgorces (André-Paul), ancien soldat du 67e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1438 au recrutement de Châlons-sur-Marne.
Ducoulombier (Fernand), ancien soldat du 162e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 6720 au recrutement de Lille.
Ernoult (Lucien-Maurice), ancien caporal du 254e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2743 au recrutement de la Seine (6e bureau).
Ferrier (Paul-Antoine), ancien caporal du 140e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1664 au recrutement de Grenoble.
Flecher (Cyprien-Pierre-Joseph), ancien soldat du 262e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 3393 au recrutement de Quimper.
Gabet (Georges), ancien soldat du 327e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 472 au recrutement de Périgueux.
Gaudin (Robert), ancien soldat du 20e régiment de chasseurs à cheval, classe 1914, mle 629 au recrutement de Poitiers.
Gely (Auguste-Eugène-Henri), ancien soldat du 1er régiment d'infanterie, classe 1904, mle 864 au recrutement de Rodez.
Gerard (Louis-Jean-Baptiste-Eugène), ancien caporal du 4e régiment mixte de zouaves, classe 1905, mle 401 au recrutement d'Amiens.
Gouble (Robert-Anselme), ancien brigadier du 35e régiment d'artillerie, classe 1916, mle 283 au recrutement de Saint-Omer.
Gregoire (Paul), ancien soldat du 3e régiment de zouaves, classe 1909, mle 1084 au recrutement de Nîmes.
Hebert (Joseph-Auguste), ancien soldat du 11e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1335 au recrutement de Saint-Lô.
Jacquemin (Charles-Antoine), ancien soldat du 1er régiment étranger, classe 1915, mle 838 au recrutement de Chambéry.
Jamble (Louis-Paul-Léon), ancien soldat du 3e bataillon de chasseurs à pied, classe 1916, mle 1399 au recrutement de la Seine (4e bureau).
Jousse (Louis-Clément), ancien soldat du 70e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1933 au recrutmeent de Tours.
Lebloys (Simon), ancien soldat du 48e régiment d'artillerie, classe 1912, mle 1410 au recrutement de Limoges.
Leclerc (Henri-Victor), ancien soldat du 246e régiment d'artillerie de campagne, classe 1912, mle 1615 au recrutement de Saint-Omer.
Mallet (Jean), ancien soldat du 158e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 528 au recrutement de Magnac-Laval.
Mamont (Julien-Pierre), ancien soldat du 8e régiment de zouaves, classe 1914, mle 698 au recrutement de Bergerac.
Martin (Alix-Eugène-Désiré), ancien soldat du 17e régiment d'artillerie, classe 1914, mle 2640 au recrutement de Lons-le-Saunier.
Moreaud (Luc-Alban), ancien soldat du 107e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 105 au recrutement d'Angoulême.
Mousselle (Emile-Auguste), ancien caporal du 76e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 4490 au recrutement de la Seine (1er bureau).
Nizier (Blaise-Eugène), ancien soldat du 12e bataillon de chasseurs alpins, classe 1912, mle 935 au recrutement de Clermont-Ferrand.
Oriac (Louis), ancien caporal du 153e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1931 au recrutement de Nîmes.
Pastureau (Arthur-Albert-Désiré), ancien soldat du 101e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1194 au recrutement du Mans.
Picard (Jacques-Elie), ancien maréchal des logis du 265e régiment d'artillerie, classe 1914, mle 941 au recrutement de Mâcon.
Pierre (Gaston-Prudent-Célestin), ancien soldat du 4e régiment de zouaves, classe 1913, mle 1203 au recrutement de Rouen-Sud.
Pommier (Emile-Louis-Joseph), ancien soldat du 52e régiment d'infanterie coloniale, classe 1913, mle 670 au recrutement de Belley.
Pougeux (Raoul), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1910, mle 3854 au recrutement de la Seine (2e bureau).
Sempedre (Sylvestre), ancien soldat du 97e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 86 au recrutement de Pau.
Socquet-Juglard (Clovis), ancien soldat du 140e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2221 au recrutement d'Annecy.
Trubert (Lucien-Charles), ancien soldat du 54e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 108 au recrutement de Beauvais.
Vanmullen (Alfred-Alphonse), ancien soldat du 108e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 4974 au recrutement de Lille.
Vergne (Henri), ancien soldat du 92e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1658 au recrutement de Brive.
Weiss (Edouard-Louis-Eugène), ancien caporal du 69e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 3451 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Par décret du Président de la République en date du 31 août 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application du décret n° 61-347 du 6 avril 1961, relatif à l'attribution de décorations de l'ordre de la Légion d'honneur aux mutilés de guerre de 65 p. 100 à 95 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre dont les noms suivent, titulaires d'une pension militaire d'invalidité à titre définitif de 65 p. 100 à 95 p. 100, sont promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations avec traitement).

GUERRE 1914-1918

Au grade de chevalier.

Orlanducci (Joseph), sergent du 53e régiment d'infanterie coloniale, classe 1900, mle 432 au recrutement d'Ajaccio. Cette nomination, qui comporte l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme, annule les citations qui ont pu être attribuées à l'intéressé pour la blessure qui est à l'origine de son invalidité.

GUERRE 1939-1945

Au grade de chevalier.

Appel (Robert-Marie), capitaine en service du 22e régiment d'infanterie de marche, classe 1942 mle 5051 au recrutement de Constantine.

Barrier (Georges), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de l'Isère (actuellement capitaine du génie en retraite de la 8e région militaire), classe 1928, recrutement de Lyon.

Bruneton (Maurice-Jean-Henri), lieutenant du 21e régiment de tirailleurs algériens, classe 1934, mle 747 au recrutement d'Albi.

Carrère (Henri-Eugène-Félix), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Gallia », classe 1939, mle 1898 au recrutement de Pau.

Pradeau (Sylvain), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département du Morbihan, classe 1930, mle 750 au recrutement de Vannes.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent les citations qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade d'officier.

Linas (Fernand-Léon-Jean), caporal, déporté résistant isolé, classe 1917, mle 198 au recrutement de Toulouse.

Au grade de chevalier.

Artero-Claramonte (Eleutério), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « B. O. A. », déporté résistant, classe 1927, mle 1107 au recrutement de Tours.

Barge-Fournier (Marguerite-Aimée), épouse Enjalbert, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. R. Air-Villon », déportée résistante.

Beaux (Marius-Marcellin), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Darius », déporté résistant, classe 1942, mle 15.250 au recrutement de Toulouse.

Berghe (Marcel-Léon), sous-lieutenant de la Résistance intérieure française, organisation « O. C. M. », déporté résistant, classe 1928, mle 5082 au recrutement de Lille.

Blot (Suzanne-Léonie-Clémence), venve Degoix, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. R. C. D. L. L. », déportée résistante.

Bouchereau (Marie-René-Adrienne), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Goélette », déportée résistante.

Bourgeois (Eugénie-Valentine), épouse Berry, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « P. C. C. », déportée résistante.

Bredoux (Noël-Raymond-Jean-Marie-Grégoire), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marie-Odile », déporté résistant, classe 1939, recrutement de Nantes.

Cambon de Lavalette (Véran-Marie-Marcel), membre des forces françaises de l'intérieur du département de la Creuse (actuellement intendant militaire de 3e classe), déporté résistant, classe 1943, mle 13051 au recrutement d'Avignon.

Challut (Marcel), soldat, déporté résitant « isolé », classe 1918, mle 2411 au recrutement d'Annecy.

Cochard (Zélie-Fernande), épouse Carriere, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Possum », déportée résistante.

Dassier (Eugène-Victor), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Giraud Lan », déporté résistant, classe 1914, mle 446 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Dieudonne (Germain-Louis-Lucien), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Navarre », déporté résistant, classe 1932, recrutement de Strasbourg.

Fabre (Yves-Félix-Henri), aspirant des forces françaises de l'intérieur du département de l'Hérault (actuellement lieutenant de l'intendance en activité au C. T. A. C. de Constantine), déporté résistant, classe 1943, mle 10159 au recrutement de Marseille.

Falletti (Marcel-Lucien), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « action C. D. M., région 2 », déporté resistant, classe 1926, mle 26 au recrutement de Chambéry.

Fessy (Josette), épouse Faure, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Gallia », déportée résistante.

Grindel (Gaston), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déporté résistant, classe 1926, mle 7981 au recrutement du Havre.

Hanggeli (Charles-Jean), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Claude François » déporté résistant, classe 1920 au recrutement de Paris.

Hennicotte (Marie), épouse Villain, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déportée résistante.

Hercberg (Isidor), membre de la Résistance intérieure française (actuellement médecin lieutenant honoraire), déporté résistant, classe 1930, mle 5831 au recrutement de Valenciennes.

Hersent (Ida-Victoria-Céline), veuve Edouard, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Sylvestre Buckmaster », déportée résistante.

Hoyer (Guy-Maurice-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Navarre », déporté résistant, classe 1944, mle 730 au recrutement de Valenciennes.

Jacques (Suzanne-Léonie-Augustine), épouse Laurent, lieutenant de la Résistance intérieure française, organisation « France d'Abord », déportée résistante.

Junique (Gustave-Frédéric), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action R. 1 », déporté résistant, classe 1911, mle 316 au recrutement de Lyon.

Laclyde (Marie), veuve Martigne, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Evasion Possum », déportée résistante.

Lafond (Etienne-Marie-André-Yves), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alliance », déporté résistant, classe 1940, mle 5443 au recrutement de Rouen.

Laidevant (Eugène-Alfred), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Gilbert », déporté résistant, classe 1927, recrutement de Lyon.

Lanfrey (Claudia-Etiennette), épouse Carteron, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alliance », déportée résistante.

Lecoq (Violette-Suzanne), épouse Rougier, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Gloria S. M. H. », déportée résistante.

Lefrançois (Paul-Alphonse-Désiré), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déporté résistant, classe 1941, mle 27605 au recrutement de Valenciennes.

Le Querrec (François-Théophile-Marcel), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. N. D. Castille », déporté résistant, classe 1942, mle 7894 au recrutement de Rennes.

Levet (Jules-Léon), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Savoie, déporté résistant, classe 1939, mle 1540 au recrutement de Lyon.

Maire (Béony-Marcel-Julien), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hector », déporté résistant, classe 1925, mle 495 au recrutement de Tours.

Manson (Albert-Louis-Ernest), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Zéro France », déporté résistant, classe 1919, mle 840 au recrutement de Lisieux.

Martin (Louis-Auguste), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Oscar Buckmaster », déporté résistant, classe 1926, mle 579 au recrutement de Vitré.

Maudet (Alice-Georgette-Marie-Louise), épouse Bissonnier, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Comète », déportée résistante.

Merle (René-André), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Brutus », déporté résistant, classe 1921, mle 1774 au recrutement de la Seine (4e bureau).

Monnet (Léonie-Claudine), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Prosper Buckmaster », déportée résistante.

Noé (Jean-Victor), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Béarn », déporté résistant, classe 1939, mle 673 au recrutement de Vesoul.

Paronuzzi (Pierre-Claude), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déporté résistant, classe 1920, recrutement de Chambéry.

Patrouillault (Aimé-André), maréchal des logis, déporté résistant « isolé », classe 1924, mle 656 au recrutement de Châtellerault.

Péré (André-Jean-Louis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance Fer », déporté résistant, classe 1944, mle 2456 au recrutement de Toulouse.

Pericouche (Gabrielle-Mélanie), épouse Harry, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Prosper Buckmaster », déportée résistante.

Perrey (René-Lucien), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance-Fer », déporté résistant, classe 1940, mle 1870 au recrutement de Mâcon.

Petibon (Marguerite-Charlotte-Adélaïde), épouse Flamencourt, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Prosper-Buckmaster », déportée résistante.

Peucat (Marcel-Claude), aspirant, déporté résistant isolé (actuellement lieutenant de réserve de la 3e région militaire), classe 1941, mle 2308 au recrutement d'Oran.

Pichelin (Pierre-Paulin-François), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action B. O. A., C. D. P. 3 », déporté résistant, classe 1941.

Rethers (Gilbert-Albert), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action R. 4 (S. A. P., P. A. P. E.) », déporté résistant, classe 1943, recrutement de Versailles.

Rollin (Marie-Louise-Pauline), épouse Bernanose, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action-Vengeance », déportée résistante.

Roquigny (Jean), capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Manipule », déporté résistant, classe 1942, mle 34079 au recrutement de la Seine.

Stoeckel (Bernard), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déporté résistant, classe 1932, mle 1259 au recrutement de Metz.

Thetiot (Hyacinthe-Joseph-Marie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Castille », déporté résistant, classe 1940, recrutement de Guingamp.

Tournafol (Jeanne-Léonie-Marie), épouse Ecalard, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marie-Odile », déportée résistante.

Thouart (Robert-Henri-Victor), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hamlet-Buckmaster », déporté résistant, classe 1931, mle 2203 au recrutement de Rouen.

Vanderschelden (Léon-Fernand-Charles), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Eugène-Buckmaster », déporté résistant, classe 1941, recrutement de Toulouse.

Viard (Charles-Auguste-Henri), lieutenant des forces françaises de l'intérieur, mouvement « O. R. A. » (Seine-Maritime), déporté résistant, classe 1925, recrutement de Valenciennes.

Wepierre (Georges-Louis-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déporté résistant, classe 1927, mle 536 au recrutement de Saint-Omer.

Ces nominations et promotion comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent les citations qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Au grade d'officier.

Lefebure (Bernard-Jacques-Jean), chef d'escadrons en service à la D. E. F. A., classe 1942.

Au grade de chevalier.

Champanhet (André-Henri-Firmin), lieutenant de la 13e D. B. L. E. (actuellement capitaine de réserve de la 8e région militaire), classe 1944, mle 20426 au recrutement de Lyon.

Ces nomination et promotion comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme et annulent les citations qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret du Président de la République en date du 31 août 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1914-1918

Au grade de chevalier.

Herail (Charles-Antoine-Etienne), aspirant du 3e régiment d'artillerie de campagne, classe 1918, mle 949 au recrutement de Narbonne.

Meurin (Louis-Jean-Baptiste), adjudant du 162e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1005 au recrutement de Dunkerque.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret du Président de la République en date du 31 août 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application de l'article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, relatif à la nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur d'un mutilé de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de guerre dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement) :

GUERRE 1939-1945

Au grade de chevalier.

De Regnauld de La Soudière (Arnaud-Gabriel-Paul-Louis), ancien aspirant du 92e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 2181 au recrutement de Nice.

Par décret du Président de la République en date du 31 août 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1914-1918

Au grade de chevalier.

Camino (Jean-Baptiste-Alexandre), médecin auxiliaire du 120e régiment d'infanterie (actuellement médecin capitaine rayé des cadres), classe 1917, mle 993 au recrutement de Bayonne.

Delaye (Albert-Philippe), maréchal des logis du 27e régiment d'artillerie coloniale, classe 1902, mle 96 au recrutement de Constantine.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret du Président de la République en date du 31 août 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade de chevalier.

Ballue, épouse Goupille (Jeanne-Marie-Emma), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseaux « Musée de l'homme » et « Marie-Odile », déportée résistante.

Barthet, épouse Leblanc (Marie-Louise), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Evasion », déportée résistante.

Bonnet, épouse Garrivet (Jeannine-Suzanne), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mabro-Praxitèle », déportée résistante.

Bricoux (Roger-Gaston-Léon-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Coty », déporté résistant, classe 1940, mle 169 au recrutement de Moulins.

Bugier, épouse Maire (Renée-Emilie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Electre-Bouleau », déportée résistante.

Casimir (Edmond-Alexandre), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alibi-Jean-de-Vienne », déporté résistant, classe 1911, mle 1117 au recrutement de Saint-Omer.

Chazelle (Xavier-Marius-Félix-Jean), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance-Fer », déporté résistant, classe 1933, mle 2465 au recrutement de Saint-Etienne.

Chopis (Jacques-Gaston), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déporté résistant, classe 1946, recrutement de Poitiers.

Decomble, épouse Guyonvarch (Rolande-Marie-Catherine), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marie-Odile », déportée résistante.

Ecalard (Georges-Armand-Jules), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marie-Odile), déporté résistant, classe 1915, mle 737 au recrutement de Bernay.

Estrade, veuve Arnaud (Augustine-Rosalie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Buckmaster-Jean-Marie », déportée résistante.

Ferlot (Jean-Antoine-Marcel), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alliance », déporté résistant, classe 1939, mle 306 au recrutement de Moulins.

Fremondière (Edmond-André), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action R. M. », déporté résistant, classe 1920, recrutement de Tours.

Gilles (Pierre-Emile), adjudant-chef, déporté résistant isolé, classe 1924, mle 162 au recrutement de Mont-de-Marsan.

Huck (Charles), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance-Fer », déporté résistant, classe 1910, mle 29 au recrutement de Strasbourg.

Lamazere (Noël-Eugène-Antonin), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Garonne, déporté résistant, classe 1931, mle 2433 au recrutement de Toulouse.

Lastelle (Georges-Pierre-Léon), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hector », déporté résistant, classe 1941, mle 14381 au recrutement de Rennes.

Laverny (Robert-Hippolyte-Victor-Arthur), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. R. Kléber-Uranus », déporté résistant, classe 1912, recrutement de Nancy.

Lefèvre (Louis-Alphonse-Maurice), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action R. M. », déporté résistant, classe 1946, mle 409 au recrutement de Rennes.

Le Roux (Edmond-Jules), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « B. O. A. », déporté résistant, classe 1923, mle 2165 au recrutement de Reims.

Pellerin, épouse Malherbe (Simone-Geneviève-Marie-Antoinette), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Zéro-France », déportée résistante.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui auraient pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret du Président de la République en date du 31 août 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application du décret n° 61-347 du 6 avril 1961 relatif à l'attribution de décorations de l'ordre de la Légion d'honneur aux mutilés de guerre de 65 à 95 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre dont les noms suivent, titulaires d'une pension militaire d'invalidité à titre définitif de 65 à 95 p. 100, sont nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations avec traitement).

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade de chevalier.

Barbier (René-Yves-Maurice), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Arc-en-Ciel », déporté résistant, classe 1936, mle 2308 au recrutement de Rennes.

Dumora (Germaine), épouse Albertin, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Jade-Amicol », déportée résistante.

Renard (Henri-Louis-Emile), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Angers H. P. », déporté résistant, classe 1940, mle 2184 au recrutement de Nantes.

Salaün (Paul), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Cohors-Asturies », déporté résistant, classe 1941, recrutement de Guingamp.

Schmitt (Georges-Emile), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « B. O. A. C. D. P. 3 », déporté résistant, classe 1925, mle 903 au recrutement de Reims.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret du Président de la République en date du 31 août 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade de chevalier.

Beaudouin (Berthe-Marthe), épouse Carraz, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Turma-Vengeance », déportée résistante.

Bellonte (Albert-Donat-Marcel), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. S. M. F.-TR. », déporté résistant, classe 1929, mle 276 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Bellonte (Annet-Antoine), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. S. M. F.-TR. », classe 1923, recrutement de Lyon, déporté résistant.

Bernard (André-Eugène-Albert), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département des Deux-Sèvres, déporté résistant, classe 1923, mle 1223 au recrutement de Niort.

Berthelin (René-Georges), sous-lieutenant de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1941, recrutement de Châteauroux.

Bevin (Jean-Yves-Marie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action-Vengeance », déporté résistant, classe 1942, recrutement de Paris.

Bizot (Jacques-Pierre-Marie-André), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hercule-Buck », déporté résistant, classe 1944, mle 151 au recrutement de Valenciennes.

Boutarel (René-Francisque), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déporté résistant, classe 1927, mle 17 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Bruck (Jeannine-Hélène), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action-R6 », déportée résistante.

Capette (Floris-Louis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Ali-France », déporté résistant, classe 1919, mle 5679 au recrutement de Lille.

Caron (Fernand-Henri), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déporté résistant, classe 1921, mle 450 au recrutement de Béthune.

Cavelier de Cuverville (Christiane-Marie-Louise-Claude), épouse Reme, lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Manipule », déportée résistante.

Champomier (Paul-Mary), sous-lieutenant, déporté résistant isolé (actuellement lieutenant honoraire), classe 1925, mle 156 au recrutement de Riom.

Charles (Clotilde-Marie), épouse Lacour, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déportée résistante.

Clamaron (Emile), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action R. I. », déporté résistant, classe 1923, mle 500 au recrutement de Vienne.

Clunet-Coste (Eugène-Bruno-Moïse), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de l'Isère, déporté résistant, classe 1934, recrutement de Grenoble.

Cosson (Louis-Charles), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance-Fer », déporté résistant, classe 1928, mle 1719 au recrutement de Dijon.

Coton (Jean-Wulmar-Jules), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département du Pas-de-Calais, déporté résistant, classe 1939, mle 1084 au recrutement d'Arras.

Dedenon (Jean-Gaston), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hector », déporté résistant, classe 1924, recrutement d'Epinal.

Diverchy (Germaine), épouse Tixier, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Tell-Buckmaster », déportée résistante.

Dubost (Suzanne-Marie-Lucienne), épouse Retru, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. S. M. F.-TR. », déportée résistante.

Ecole (Jean-Joseph-René), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Libé-Nord », déporté résistant, classe 1940, mle 598 au recrutement de Laval.

Faber (Téodozia), épouse Rzepka-Burkiciak, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marie-Odile », déportée résistante.

Fizelsen (Henri), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Antoine-Buckmaster », déporté résistant, classe 1934.

Geny (Jean-Léon-Justin), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alouette-Mithridate », déporté résistant, classe 1944, mle 24757 au recrutement de Poitiers.

Goujard (Gisèle-Jeanne-Alzire), épouse Probst, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déportée résistante.

Guetin (Pierre-Alexandre), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance-Fer », déporté résistant, classe 1931, mle 136 au recrutement de Dijon.

Huber (Elsa), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alliance », déportée résistante.

Jaeck (Charles), membre de la Résistance intérieure française, organisation « Résistance-Est » (actuellement capitaine de réserve de l'infanterie, 6e région militaire), déporté résistant, classe 1924, mle 1106 au recrutement de Sélestat.

Kieffer (Yvonne-Marie-Louise), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Uranus S. R. Kléber », déportée résistante.

Lapierre (Georgette-Elisa-Maria), épouse Demange, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Brutus », déportée résistante.

Larcher (Charlotte-Palmyre), épouse Ruallem, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Phalanx », déportée résistante.

Laurent (Michelle-Renée-Antoinette), épouse Facq, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. N. D. Castille », déportée résistante.

Le Calonnec (Eugénie-Anne-Marie), épouse Guillaume, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. N. D. Castille », déportée résistante.

Ledru (Lucienne), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Possum », déportée résistante.

Le Guen (Louis-Marie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Pascal-Buckmaster », déporté résistant, classe 1932, recrutement de Guingamp.

Leschier (Louisette-Marie), épouse Van der Heyden, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Jade Fitzroy », déportée résistante.

Lorcet (Gilles-René), sous-lieutenant de la résistance intérieure française, organisation « Résistance », déporté résistant, classe 1921, recrutement de Châlons-sur-Marne.

Loyn (Jules), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département du Nord, déporté résistant, classe 1931, recrutement de Lille.

Mahoudeaux (Roger-Julien-Camille), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Jean-Millet-Buckmaster », déporté résistant, classe 1945, mle 28.638 au recrutement de Valenciennes.

Maillard (Marcel-Albert), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. A. P. R 4 P. A. P. E. », déporté résistant, classe 1937, mle 1.351 au recrutement de Versailles.

Marquis (Louis-Félix), capitaine des forces françaises de l'intérieur du département du Pas-de-Calais, déporté résistant, classe 1931, mle 3.085 au recrutement de Valenciennes.

Masson (Gabriel-Henri), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. D. L. L. », déporté résistant, classe 1926, mle 1.754 au recrutement de Troyes.

Mathevet (Madeleine-Marguerite-Alexandrine), épouse Perrin, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Frédéric », déportée résistante.

Michaut (Edouard-Henri), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Cohors-Asturie » (actuellement capitaine de réserve de l'artillerie, 1re région militaire), déporté résistant, classe 1941, recrutement de la Seine (2e bureau).

Michon (Pierre-Marie-Camille), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Navarre », déporté résistant, classe 1932, mle 752 au recrutement de Nancy.

Moulard (Jacques-Albert-Ghislain), aspirant des forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Savoie (actuellement lieutenant de réserve de l'arme blindée-cavalerie, 8e région militaire), déporté résistant, classe 1941, mle 27.192 au recrutement de Lyon.

Mullier (Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Navarre », déporté résistant, classe 1947, mle 4.135 au recrutement de Valenciennes.

Noël (Georges-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. R. Kléber », déporté résistant, classe 1939, mle 2.586 au recrutement de Metz.

Olhats (Amélie), veuve Tribarne, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn », déportée resistante.

Paris (Claudius-Annet), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action B. O. A. C. D. P. 3 », déporté résistant, classe 1925, mle 85 au recrutement d'Auxonne.

Pasquier (Ernest-Constant-Louis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déporté résistant, classe 1909, mle 2.138 au recrutement de Bordeaux.

Queudet (Raymond-Guillaume-Marcel), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département du Morbihan, déporté résistant, classe 1928, mle 3.429 au recrutement de Vannes.

Reglain (Maurice-Henri), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Plan Tortue », déporté résistant, classe 1927, mle 1.167 au recrutement du Mans.

Relot (René-Louis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « A. V. », déporté résistant, classe 1945, recrutement de la Seine.

Robin (Henri-Edouard), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alexandre Buckmaster » (actuellement lieutenant de l'arme blindée-cavalerie, rayé des cadres), déporté résistant, classe 1940, mle 331 au recrutement d'Angers.

Routier (Jean-André-Henri), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Brutus », déporté résistant, classe 1943, mle 19.909 au recrutement de Valenciennes.

Senil (Marie-Valérie-Marguerite), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Johnny », déportée résistante.

Thery (Albert-Gustave), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déporté résistant, classe 1923, mle 194, au recrutement de Valenciennes

Vanbreugel (Roland), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Sylvestre Buck », déporté résistant, classe 1943, recrutement de Valenciennes.

Watre (Emilienne-Zoé-Lucie), épouse Lebrun, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Delbo Phenix », déportée résistante.

Wolfin (René-Louis), médecin lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Seine (actuellement médecin capitaine rayé des cadres), déporté résistant, classe 1929, recrutement de la Seine (4e bureau).

Wroblewski (Lech), lieutenant de la Résistance intérieure française, organisation « P. O. W. N. Monica », déporté résistant, classe 1938, recrutement de Paris.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme, et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret du Président de la République en date du 31 août 1961, pris sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

(Pour prendre rang du 4 avril 1961).

Carre (Jean), second maître fusilier commando, mle 777-T-53, médaillé militaire du 12 août 1960.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Décrets du 31 août 1961 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 31 août 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre.

GUERRE 1914-1918

Anger (Charles-Emile), soldat du 94e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 521 au recrutement de Laon.

Anoll (Isidore-Raphaël), soldat du 96e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1549 au recrutement de Perpignan.

Antoni (François-Louis), soldat du 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1917, mle 2091 au recrutement d'Ajaccio.

Barbarin (Paul), soldat du 31e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 10.644 au recrutement de Versailles.

Barrey (Paul-Lucien), chasseur du 17e bataillon de chasseurs alpins, classe 1915, mle 328 au recrutement d'Auxerre.

Bertholle (Alfred-Emile), soldat du 26e régiment de dragons, classe 1910, mle 656 au recrutement de Langres.

Berthuol (Jean-Guillaume-Célestin), soldat du 139e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 201 au recrutement de Rodez.

Blanc (Marcellin-Joseph), soldat du 35e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1022 au recrutement de Rodez

Blondelle (Georges-Louis), caporal du 362e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1279 au recrutement de Valenciennes.

Boniface (Charles-Lucien), canonnier du 25e régiment d'artillerie de campagne, classe 1911, mle 2164 au recrutement de Cambrai.

Boy (Louis-Florentin), soldat du 248e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 16.710 au recrutement de Guingamp.

Buxeron (Jules), soldat du 86e régiment d'infanterie, classe 1897, mle 2757 au recrutement de Montluçon.

Calendini (Paul-Toussaint), soldat du 363e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 670 au recrutement d'Ajaccio.

Colloud (Arsène-Joseph), soldat du 8e escadron du train, classe 1909, mle 1832 au recrutement d'Annecy.

Corsi (André-Albert), soldat du 61e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 2284 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Devey (Julien-Edmond-Winoc), canonnier du 53e régiment d'artillerie de campagne, classe 1908, mle 1733 au recrutement de Dunkerque.

Dupuichaumet (Robert-Jean-Marie), soldat du 415e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1094 au recrutement de Reims.

Fourniol (Adolphe-Léon), soldat du 75e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1685 au recrutement de Privas

Gachon (Albert-Emile-Marius), soldat du 111e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 384 au recrutement de Privas.

Gagé (Louis-René), sergent du 61e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1910, mle 2913 au recrutement de la Seine.

Girard (Jean-Claudius-Etienne), soldat du 109e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1298 au recrutement de Paris.

Goiran (Marius-Charles), chasseur du 6e bataillon de chasseurs alpins, classe 1911, mle 903 au recrutement de Nice.

Goubet (Adrien-François-Pascal), caporal du 144e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1483 au recrutement d'Arras.

Gouyer (Henri-Olivier), sergent du 7e régiment du génie, classe 1915, mle 225 au recrutement de Montluçon.

Grand (Antonin-Adrien), soldat du 414e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1555 au recrutement du Puy.
Herault (Félix-Honoré), caporal du 43e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 5125 au recrutement de Versailles.
Heurtin (Henri-Joseph), soldat du 70e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1249 au recrutement d'Ancenis.
Jacquier (Joseph-Antonin), chasseur du 30e bataillon de chasseurs à pied, classe 1913, mle 821 au recrutement de Bourgoin.
Jouve (Julien-Vincent), soldat du 105e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 237 au recrutement du Puy.
Jumel (Marcel-Emile), soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1913, mle 745 au recrutement de Valenciennes.
Lannier (Léon-Georges), canonnier du 60e régiment d'artillerie, classe 1912, mle 455 au recrutement de Sens.
Le Coquen (Pierre-Marie), soldat du 2e régiment d'infanterie coloniale, classe 1917, mle 1249 au recrutement de Guingamp.
Le Floch (Pierre-Aimé-Marie), soldat du 317e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 2203 au recrutement de Vannes.
Lherron (Louis-Marie), soldat du 12e régiment de cuirassiers à pied, classe 1911, mle 983 au recrutement de Brest.
Maignan (Arsène-Henri), caporal du 130e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1036 au recrutement de Laval.
Marchand (André-Auguste), soldat du 30e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1916 au recrutement d'Annecy.
Mariani (Antoine-François), soldat du 163e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 557 au recrutement d'Ajaccio.
Menot (Dantès-Emile-Joseph), brigadier du 19e régiment d'artillerie, classe 1916, mle 324 au recrutement de Nîmes.
Mery (Marius-Aimé-Antoine), soldat du 173e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 2155 au recrutement de Marseille.
Mori (Pasquin), chasseur du 6e bataillon de chasseurs à pied, classe 1911, mle 907 au recrutement d'Ajaccio.
Orenga de Gafforj (Ange-Michel), soldat du 327e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 2558 au recrutement d'Ajaccio.
Paoli (Antoine), caporal du 1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1913, mle 922 au recrutement d'Ajaccio.
Pavenaeyge (Maurice-Eugène), chasseur du 29e bataillon de chasseurs à pied, classe 1910, mle 831 au recrutement de Coulommiers.
Ract (Elie-Eugène), canonnier du 54e régiment d'artillerie, classe 1918, mle 1008 au recrutement de Chambéry.
Rougier (Antoine-Auguste), canonnier du 36e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 1560 au recrutement de Riom.
Simonneau (Georges), soldat du 96e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1932 au recrutement d'Auxerre.
Tarroux (Léon-Jules), soldat du 166e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1285 au recrutement d'Albi.
Trutin (Henri-Félix-Victor), soldat du 53e régiment d'infanterie coloniale, classe 1914, mle 1335 au recrutement de Châlons-sur-Marne.
Vadot (Pierre), soldat du 66e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1170 au recrutement de Chalon-sur-Saône.
Vigouroux (Jules), soldat du 53e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 2435 au recrutement du Puy.
Zaveroni (Antoine-Bernard), caporal du 1er régiment de zouaves, classe 1910, mle 871 au recrutement d'Ajaccio.
Ziegler (André), soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1909, mle 3233 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

GUERRE 1939-1945

André (Pappou), maréchal des logis chef du 4e régiment d'artillerie coloniale, classe 1934, mle 5180 au recrutement de la Seine.
Buda (Alfred), soldat du 146e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 12.910 au recrutement de Strasbourg.
Candilier (Melchior-Henri-Joseph), soldat du 7e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1933, mle 7 au recrutement de Béthune.
Carbonell (André), caporal du rgiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1942, mle 759 au recrutement d'Oran.
Chevaye (Roger-Louis-Paul), soldat du 2e bataillon d'ouvriers d'artillerie, classe 1928, mle 118 au recrutement de Blois.
Chourot (Marcel-Henri), sergent du 140e régiment d'infanterie alpine, classe 1927, mle 1202 au recrutement de Bourgoin.
Deschatres (Serge-Roger-Louis), soldat du 3e groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1931, mle 450 au recrutement de Bourges.
Jarlan (Noé-François-Clovis), tirailleur du 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1947, mle 15.787 au recrutement d'Albi.
Martinez (Ramon), zouave du 12e régiment de zouaves, classe 1930, mle 332 au recrutement du Maroc.
Mathieu (Gaston-Marie-Claude-Antoine), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Seine, classe 1947, mle 29.130 au recrutement de Paris.
Merzouk Tayeb, tirailleur du 11e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937, mle 96 au recrutement de Constantine.
Mettelin (Marcel-Emile), brigadier-chef du 25e régiment d'artillerie, classe 1934, mle 884 au recrutement de Strasbourg.
Meulot (Julien-Louis-Victor), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Marne, classe 1915, mle 549 au recrutement de Châlons-sur-Marne.
Nicolas (Gustave-Eugène), soldat du 45e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1050 au recrutement de Valence.
Plassard (Charles-Jean-Eugène), soldat du 4e bataillon de choc, classe 1943, mle 13.704 au recrutement de Dijon.
Prokop (Alexandre), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Pas-de-Calais, classe 1929, mle 1861 au recrutement d'Arras.
Reiffsteck (Joseph), soldat du 26e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1270 au recrutement de Strasbourg.
Vallier (Célestin), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Savoie, classe 1942, mle 28.082 au recrutement de Chambéry.
Waltersperger (Robert-Roger), caporal du 9e régiment de zouaves, classe 1942, mle 40.941 au recrutement de Paris.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Amiot (Jeanne-Blanche-Yvonne), épouse Flachat, soldat des forces françaises de l'intérieur du département de Meurthe-et-Moselle, déportée résistante.
Ayora (Ange-Marcel), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déporté résistant, classe 1943, recrutement de Perpignan.
Baumann (Eugène), soldat, déporté résistant, isolé, classe 1926, mle 376 au recrutement de Strasbourg.
Baumgarten (Emile-Joseph), soldat de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1913, mle 440 au recrutement de Metz.
Bellichi (Guilaume-Pascal-Oreste), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Franc-Tireur », déporté résistant, classe 1926, mle 106 au recrutement de Cahors.
Berthet-Bongay (Joseph-Marie), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Savoie, déporté résistant, classe 1941, mle 21.230 au recrutement de Lyon.
Bertret (Marcel-Lucien), adjudant de la Résistance intérieure française, organisation « M. N. P. G. D. », déporté résistant, classe 1933, mle 1000 au recrutement de la Seine (3e bureau).
Betton (Lucien-Emile), caporal des forces françaises de l'intérieur du département des Vosges, déporté résistant, classe 1915, recrutement d'Epinal.
Bidet (René-Joseph-Marie), sergent de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1941, mle 16.012 au recrutement de Rennes.
Blanchin (Hélène-Marie), épouse Valette, soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déportée résistante.
Blondeau (Maurice-Gabriel-Paul), soldat, déporté résistant, isolé, classe 1941, recrutement de Strasbourg.
Bohler (Joseph-Michel), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Résistance Est », déporté résistant, classe 1936, mle 668 au recrutement de Thionville.
Bour (Marcel-Charles), soldat de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1927, mle 927 au recrutement de Sarrebourg.
Bouxirot (Marc-Albert), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Meurthe-et-Moselle, déporté résistant, classe 1934, mle 538 au recrutement d'Epinal.
Bouyer (Christian-Paul-Jean), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Charente-Maritime, déporté résistant, classe 1942, recrutement de la Rochelle.
Braun (Jeanne-Marie), épouse Nelaton, soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Doubs, déportée résistante.
Braun (Joseph-Nicolas), soldat de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1935, mle 142 au recrutement de Thionville.
Breit (Julie), veuve Rostoucher, soldat, déportée résistante, isolée.
Briand (Camille-Henri-Louis), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Ille-et-Vilaine, déporté résistant, classe 1943, mle 628 au recrutement de Rennes.
Brunet (Jacques-André-Paul), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Seine-Maritime, déporté résistant, classe 1941, mle 14090 au recrutement de Rouen.
Brunner (Sylvain-Julien), soldat, déporté résistant, isolé, classe 1942, mle 1191 au recrutement de Strasbourg.

Chauve (Ernest-Henri), soldat de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1943, mle 18018 au recrutement de Dijon.

Chenillot (Jean-Charles-Marie), sergent de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1945, recrutement de Marseille.

Chenu (Gaston-Arsène), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Somme, déporté résistant, classe 1919, mle 868 au recrutement de Valenciennes.

Claret (Louis-Robert-Joseph), sergent des forces françaises de l'intérieur du département des Vosges, déporté résistant, classe 1923, mle 401 au recrutement de Bourgoin.

Clerc (Camille-André-Elisé), caporal de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déporté résistant, classe 1940, mle 15461 au recrutement de Besançon.

Collot (René-Marcel), caporal des forces françaises de l'intérieur du département des Vosges, déporté résistant, classe 1946, mle 7900 au recrutement de Nancy.

Cottin (Jean-Joseph), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Isère, déporté résistant, classe 1932, mle 5105 au recrutement de Grenoble.

Coulon (Henri), soldat, déporté résistant, isolé, classe 1942, recrutement de Strasbourg.

De Deyne (Pierre-Constant), sergent des forces françaises de l'intérieur du département du Nord, déporté résistant, classe 1940, mle 7968 au recrutement de Valenciennes.

Dion (Roland-Marcel), caporal-chef des forces françaises de l'intérieur du département de la Sarthe, déporté résistant, classe 1945, recrutement de Paris.

Dufourg (Marcel-François-Arnaud), adjudant des forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Garonne, déporté résistant, classe 1918, mle 2324 au recrutement de Bayonne.

Duperrex (André-Camille), sergent des forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Savoie, déporté résistant, classe 1941, recrutement d'Annecy.

Fah (Albert), caporal-chef des forces françaises de l'intérieur du département des Vosges, déporté résistant, classe 1942, mle 8825 au recrutement de Nancy.

Faivre-Rampant (Xavier-Cyrille), soldat de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1924, mle 2140 au recrutement de Besançon.

Frydman (Henia), épouse Flechner, soldat, déporté résistante isolée.

Garcia-Corona (Moïse), caporal-chef des forces françaises de l'intérieur du département du Finistère, déporté résistant, classe 1936, recrutement de Rennes.

Gasco (Ramon), soldat de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1931, mle 5236 au recrutement de Rennes.

Ghier (Berthe-Lucie), épouse Gilbert, sergent des forces françaises de l'intérieur du département de l'Yonne, déportée résistante.

Gimenez (Emile), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « A. V. », déporté résistant, classe 1943, mle 4942 au recrutement de Pau.

Glad (Alphonse-François-Marie), sergent-major, déporté résistant isolé, classe 1936, mle 678 au recrutement de Sarrebourg.

Glanzberg (Charles), soldat de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1941, mle 17298 au recrutement de Poitiers.

Glauzy (Georges-Louis-Justin), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Hérault, déporté résistant, classe 1941, mle 5740 au recrutement de Rodez.

Guedon (Lucien-Gilbert-Joseph), sergent-chef de la Résistance intérieure française, organisation « M. L. N. », déporté résistant, classe 1940, mle 4268 au recrutement d'Angers.

Hector (Jean-Nicolas), soldat, déporté résistant isolé, classe 1929, mle 2026 au recrutement de Strasbourg.

Hoff (Eugène), sergent de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1920, mle 331 au recrutement de Sarreguemines.

Houpert (Marie-Eugénie), veuve Picard, soldat, déportée résistante isolée.

Joder (Marie-Marguerite-Gabrielle), épouse Simon, sergent de la Résistance intérieure française isolée, déportée résistante.

Karner (Michel), sergent-chef des forces françaises de l'intérieur du département de l'Aude, déporté résistant, classe 1924.

Klein (Alfred), soldat, déporté résistant isolé, classe 1911, mle 269 au recrutement de Sarrebourg.

Klein (Alphonse), soldat de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1923, mle 1396 au recrutement de Sarrebourg.

Klotz (Marie-Anne-Augustine), veuve Maring, soldat, déportée résistante isolée.

Kohler (Stéphanie-Marie), épouse Rohfritsch, sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Résistance-Est », déportée résistante.

Laganne (Georges-Paul-Henri), sergent des forces françaises de l'intérieur du département du Lot, déporté résistant, classe 1945, mle 12583 au recrutement de Montauban.

Landherr (Marie-Madeleine), épouse Neff, sergent de la Résistance intérieure française isolée, déportée résistante.

Langelez (André-Fernand), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Oise, déporté résistant, classe 1941, mle 8790 au recrutement de Valenciennes.

Lanote (Robert-Florent), soldat, déporté résistant isolé, classe 1925, mle 1100 au recrutement de Bourges.

Laroze (Roger), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Saône-et-Loire, déporté résistant, classe 1945, mle 15800 au recrutement de Dijon.

Lefert (Robert-Julien-Victor), soldat de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1944, mle 19278 au recrutement de Lyon.

Le Forestier (Claude), caporal des forces françaises de l'intérieur du département de l'Yonne, déporté résistant, classe 1942, recrutement de Paris.

Leichtnam (Théophile), soldat, déporté résistant isolé, classe 1943, mle 3015 au recrutement de Metz.

Loustalet-Barboulet (Marie-Antoinette), épouse Lanusse, sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Défense de la France », déportée résistante.

Lucas (Léon-Auguste), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Hautes-Pyrénées, déporté résistant, classe 1927, mle 4893 au recrutement de la Seine.

Mahoudeaux (Camille-Amédée), adjudant-chef de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1929, mle 567 au recrutement de Mézières.

Mairot (Marie-Adèle-Juliette), veuve Belot, aspirant des forces françaises de l'intérieur du département de la Côte-d'Or, déportée résistante.

Mangin (Aimé), soldat, déporté résistant isolé, classe 1918, mle 2303 au recrutement d'Epinal.

Mann (Brünhilde), épouse Schappacher, soldat, déportée résistante isolée.

Marchal (Gaston), soldat, déporté résistant isolé, classe 1916, mle 1591 au recrutement de Mézières.

Marchal (Marcel), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déporté résistant, classe 1944, mle 136 au recrutement d'Orléans.

Marroux (Maurice-Edmond), soldat, déporté résistant isolé, classe 1945, mle 28024 au recrutement de Lyon.

Martinez (Juan), sergent des forces françaises de l'intérieur du département du Lot, déporté résistant, classe 1946, mle 6173 au recrutement de Toulouse.

Masson (François-Lucien-Casimir), soldat, déporté résistant isolé, classe 1928, mle 264 au recrutement de Beauvais.

Masson (Jean-Charles), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Vosges, déporté résistant, classe 1946, mle 8893 au recrutement de Nancy.

Menard (Max-Eugène-Edouard), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Libé-Nord », déporté résistant, classe 1935, mle 1187 au recrutement d'Angers.

Mittelman (Jean), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Garonne, déporté résistant, classe 1929 au recrutement de Toulouse.

Navet (Yvon-Bernard-Pierre), soldat, déporté résistant isolé, classe 1935, mle 83 au recrutement de Saint-Lô.

Neff (Jean-Alfred), sergent de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1933, mle 1625 au recrutement de Mulhouse.

Nerrière (Hélène-Marie-Josèphe), épouse Venot, soldat, déportée résistante, isolée.

Oncins-Delgado (José), adjudant des forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Savoie, déporté résistant, classe 1950, mle 18397 au recrutement de Lyon.

Paul (Marcel), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Franc-Tireur », déporté résistant, classe 1929, mle 1443 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Pecheur (Mathilde-Honorine), épouse Charton, sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Combat », déportée résistante.

Perciaux (Guy), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déporté résistant, classe 1940, mle 3724 au recrutement de Paris.

Perret (Roger-Paul-Auguste), caporal-chef des forces françaises de l'intérieur du département de l'Ain, déporté résistant, classe 1943, recrutement de Lyon.

Perusse (Pierre-Gustave), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Aveyron, déporté résistant, classe 1943, mle 36677 au recrutement de la Seine.

Picard (Marie-Françoise), épouse Sadler, soldat, déportée résistante, isolée.

Picquette (François), caporal de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déporté résistant, classe 1919, mle 716 au recrutement de Cambrai.

Piette (Joséphine-Catherine), épouse Spaeter, soldat de la Résistance intérieure française, isolée, déportée résistante.

Pondruel (Léopold-Eugène-Constant), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Savoie, déporté résistant, classe 1941, mle 21482 au recrutement de Lyon.

Roffino (Léon-Auguste), caporal des forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Savoie, déporté résistant, classe 1940, recrutement de Lyon.

Rohr (Sylvain-Victor), soldat, déporté résistant, isolé, classe 1942, mle 783 au recrutement de Strasbourg.

Scarabel (Jean), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déporté résistant, classe 1943, recrutement de Dijon.

Schaeffer (Gustave), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Doubs, déporté résistant, classe 1916, mle 2053 au recrutement d'Epinal.

Schmit (Jules), soldat de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1932, recrutement de Thionville.

Schmit (Marius-Emile), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Meurthe-et-Moselle, déporté résistant, classe 1946, recrutement de Nancy.

Schweitzer (Martine-Nicole-Berthe), soldat, déportée résistante, isolée.

Schweizer (Charles), soldat, déporté résistant, isolé, classe 1935, mle 180 au recrutement de Metz.

Soulet (Gabriel-Arthur-Georges), caporal des forces françaises de l'intérieur du département du Morbihan, déporté résistant, classe 1942, recrutement de Rennes.

Spirkel (Marcel-Jean), soldat, déporté résistant, isolé, classe 1924, mle 1930 au recrutement de Strasbourg.

Teil (Jean-Baptiste), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Corrèze, déporté résistant, classe 1918, mle 66 au recrutement de Tulle.

Torloting (Joseph), soldat de la Résistanee intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1927, mle 176 au recrutement de Metz.

Treillard (René-Armand), soldat de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1942, mle 25477 au recrutement de Versailles.

Vaisse (Eugénie-Augustine-Germaine), veuve Coupat, sergent de la Résistance intérieure française, isolée, déportée résistante.

Vanthier (Pierre), soldat, déporté résistant, isolé, classe 1934, mle 3337 au recrutement de Paris.

Vilmen (Paul-Victor), soldat, déporté résistant, isolé, classe 1945, recrutement de Metz.

Viroulet (Jean-Charles-Albert), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Groupe Foch », déporté résistant, classe 1942, mle 40934 au recrutement de la Seine.

Visus (Yvonne), épouse Garcia, sergent de la Résistance intérieure française, isolée, déportée résistante.

Winterhalter (Anne), épouse Wunenburger, soldat, déportée résistante, isolée.

Wroblewska (Jeannine-Victoire), épouse Marczewski, soldat de la Résistance intérieure française organisation « P O. W. N. Monica », déportée résistante.

Wucher (Aloïse), soldat, déporté résistant isolé, classe 1906, mle 773 au recrutement de Strasbourg.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Abalo Akadiri, soldat du 12e régiment de tirailleurs coloniaux, classe 1924, mle 1004 au recrutement du Dahomey.

Benchachou Abdelkader, soldat du 8e régiment de spahis algériens portés, classe 1941, mle 901 au recrutement de Tlemcen.

Dehimi Amar ben Ali, tirailleur du 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1945, mle 3615 au recrutement d'Alger.

Roth (Kurt), soldat du 1er régiment étranger, classe 1942, mle 14.154 au recrutement de Metz.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret du Président de la République en date du 31 août 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre.

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

André (Francisque-Ernest-Félix), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « M. L. N. », déporté résistant, classe 1942, recrutement de Paris.

André (Lucien-Michel), soldat de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1928, mle 277 au recrutement de Metz.

Badon (Jules-Marius-Jean), maréchal des logis de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déporté résistant, classe 1930, mle 1416 au recrutement de Grenoble.

Barbier (Norbert-Noël), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Oise, déporté résistant, classe 1932, mle 603 au recrutement de Beauvais.

Bastan (René), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « A. V. », déporté résistant, classe 1945, mle 15.727 au recrutement de Toulouse.

Belin (Antoine), soldat, déporté résistant, isolé, classe 1940, mle 860 au recrutement de la Seine.

Bellardie (Paul-François), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Corrèze, déporté résistant, classe 1934, mle 964 au recrutement de Tulle.

Berg (Pierre-Paul), brigadier, déporté résistant isolé, classe 1932, mle 261 au recrutement de Metz.

Bergeret (Henri), adjudant de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1929, mle 4990 au recrutement de Dijon.

Berne (Isabelle-Germaine-Marguerite), sergent de la Résistance intérieure française isolée, déportée résistante.

Binet (Daniel-Louis), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Yonne, déporté résistant, classe 1946, mle 25052 au recrutement de Paris.

Blanc (Pierre-Joseph), sergent des forces françaises de l'intérieur du département du Rhône, déporté résistant, classe 1940, mle 4440 au recrutement de Lyon.

Blanchet (Ludovic-Marcel-Louis), caporal de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1916 au recrutement de Grenoble.

Boiteaux (Maurice-Victor-André), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Vengeance », déporté résistant, classe 1941, mle 4885 au recrutement d'Orléans.

Borschneck (Lina-Louise), épouse Drak, sergent de la résistance intérieure française isolée, déportée résistante.

Bouquin (Serge-Alfred-Victor), soldat de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1942, mle 3217 au recrutement d'Orléans.

Broussier (Marcel-Georges-Joseph), caporal-chef des forces françaises de l'intérieur du département de la Vienne, déporté résistant, classe 1943, mle 10.859 au recrutement de Poitiers.

Brun (René-Henri-Philadelphe), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Drôme, déporté résistant, classe 1946, recrutement de Valence.

Bunecki (Michel), soldat de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant.

Carraz (Julien-Albert), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Savoie, déproté résistant, classe 1941, recrutement de Chambéry.

Chauvez (Georges-Gaston), soldat des forces françaises de l'intérieure du département du Doubs, déporté résistant, classe 1933, mle 1836 au recrutement de Besançon.

Chrisostome (Simonne), épouse Vilalta, soldat de la Résistance intérieure française, isolée, déportée résistante.

Clausset (Pierre-Nicolas), soldat, déporté résistant, isolé, classe 1945, mle 21006 au recrutement de Strasbourg.

Dahlem (Auguste), sergent-chef de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1925, mle 1326 au recrutement de Sarreguemines.

Debusschere (Victor), adjudant-chef des forces françaises de l'intérieur du département du Puy-de-Dôme, déporté résistant, classe 1933, mle 3475 au recrutement de Lille.

Delporte (Guy-Paul), sergent des forces françaises de l'intérieur du département de la Côte-d'Or, déporté résistant, classe 1940, mle 46 au recrutement de Nancy.

Demuynck (Marie-Sidonie), épouse Monniez, sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déportée résistante.

Dequay (Aubin), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Dordogne, déporté résistant, classe 1924, mle 605 au recrutement de Brive.

Deville (Jean), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Vienne, déporté résistant, classe 1934, mle 1004 au recrutement de Poitiers.

Dore (Frédéric-Victor-Médard), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Oise, déporté résistant, classe 1904, mle 1904, mle 427 au recrutement de Compiègne.

Dournel (Gustave), soldat, déporté résistant, isolé, classe 1931, mle 3351 au recrutement d'Arras.

Drake (Ferdinand), sergent de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1924, mle 1321 au recrutement de Sarreguemines.

Drui (Jeanne-Rose), veuve Terver, soldat, déportée résistante, isolée.

Duque (Cyprien), sergent de la Résistance intérieure française, mouvement O. C. M., déporté résistant, classe 1932, mle 3934 au recrutement de Dijon.

Entringer (Jeanne-Marie), épouse Gaspar, soldat de la Résistance intérieure française, isolée, déportée résistante.

Even (Marie-Germaine), épouse Bansert, caporal de la Résistance intérieure française, isolée, déportée résistante.

Ferschneider (Georges-Adolphe), brigadier, déporté résistant isolé, classe 1937, mle 260 au recrutement de Sarrebourg.

Froge (Marguerite, épouse Jahan), soldat de la Résistance intérieure française, organisation Front national, déportée résistante.

Gaertner (Marthe-Albertine), épouse Mely, soldat, déportée résistante, isolée.

Ganser (Charles-Antoine), sergent de la Résistance intérieure française, organisation Résistance Est, déporté résistant, classe 1935, mle 856 au recrutement de Mulhouse.

Grosse (Marcel-François-Victor), sergent de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1942, mle 04247 au recrutement de Nancy.

Hensen (Jean-Marcel), soldat, déporté résistant isolé, classe 1940, mle 3028 au recrutement de Thionville.

Hasdenteufel (Camille-Louis-Claude-Albert), soldat, déporté résistant isolé, classe 1944, mle 17191 au recrutement de Lyon.

Jacques (Antoine-Lucien), sergent-chef des forces françaises de l'intérieur du département de la Moselle, déporté résistant, classe 1925, mle 517 au recrutement de Metz.

Jegou (Louis-Marie), sergent-chef des forces françaises de l'intérieur du département des Côtes-du-Nord, déporté résistant, classe 1944, mle 6363 au recrutement de Rennes.

Joud (Louis-Camille), sergent-chef de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1921, mle 5184 au recrutement de Grenoble.

Jourdain (Henri-Emile-Edmond), sergent de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1919, mle 290 au recrutement de Besançon.

Jourdan (Jean), soldat, déporté résistant isolé, classe 1941, mle 2624 au recrutement de Marseille.

Jumont (Marguerite-Jeanne), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Bataillon de la Mort », déportée résistante.

Kloeckner (Elie-Paul), sergent, déporté résistant, classe 1944, recrutement de Lyon.

Koutsadabanis (Prodomos), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Isère, déporté résistant.

Kozaczok (Joseph), caporal-chef des forces françaises de l'intérieur du département du Pas-de-Calais, déporté résistant, recrutement de Valenciennes.

Kühn (Marcel-Gustave-Frédéric), soldat de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1916, recrutement de Metz.

Lebertit (Pierre-Joseph-Marcel), sergent-chef de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1925, mle 565 au recrutement de Mont-de-Marsan.

Lannoy (Marceau-Fernand-Louis-Joseph), sergent des forces françaises de l'intérieur du département du Pas-de-Calais, déporté résistant, classe 1931, mle 1023 au recrutement de Béthune.

Laroche (Robert-Henri), sergent de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1943, mle 18.238 au recrutement de Lyon.

Lasserre (Marie-Louise), épouse Davancens, sergent des forces françaises de l'intérieur du département des Basses-Pyrénées, déportée résistante.

Lastrico (Berthe-Georgette), sergent de la Résistance intérieure française, organisation O. C. M., déportée résistante.

Leif (Juliette-Joséphine), épouse Uters, soldat, déportée résistante, isolée.

Lesage (Ernest-Antoine), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « O. R. A. », déporté résistant, classe 1931, mle 1085 au recrutement de Laon.

Leteneur (Constant), soldat, déporté résistant, isolé, classe 1924, mle 377 au recrutement de Cambrai.

Ligot (Jean-Antoine), caporal des forces françaises de l'intérieur du département du Rhône, déporté résistant, classe 1948, mle 41120 au recrutement de Lyon.

Liotto (Marguerite), épouse Jung, soldat, déportée résistante, isolée.

Lointier (Simone), soldat, déportée résistante, isolée.

Malnati (Paul-Dominique-Robert), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Vosges, déporté résistant, classe 1933, mle 514 au recrutement de Vesoul.

Marchal (Julien-Henri-Maurice), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déporté résistant, classe 1916, recrutement d'Epinal.

Martin (Marie-Augusta), épouse Reininger, soldat de la Résistance intérieure française, isolée, déportée résistante.

Maruejols (Marceau-Aimé), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déporté résistant, classe 1938, mle 724 au recrutement de Nîmes.

Messer (Pauline), épouse Martin, soldat de la Résistance intérieure française, isolée, déportée résistante.

Mony (Rose-Gilberte), épouse Belfort, sergent de la Résistance intérieure française, isolée, déportée résistante.

Mourand (Gilbert-Georges), caporal de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1940, mle 1022 au recrutement de Besançon.

Nouyrigat (Jean-Adrien), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Creuse, déporté résistant, classe 1945, mle 18310 au recrutement de Lyon.

Olive (Pierre-Gaston-Marcel), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Eure, déporté résistant, classe 1943, mle 19685 au recrutement de Rennes.

Pannier (Roger-Eugène), maréchal des logis, déporté résistant isolé, classe 1934, mle 3146 au recrutement de Laon.

Patay (Louis-Jean), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Nord, déporté résistant, classe 1944, mle 24432 au recrutement de Valenciennes.

Pradere (Pierre-Lucien-Jean), soldat, déporté résistant isolé, classe 1941, mle 3330 au recrutement de Marseille.

Ramillon (Bernard-Ernest), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Marne, déporté résistant, classe 1943, mle 3512 au recrutement de Nancy.

Rostoucher (Paul), soldat, déporté résistant isolé, classe 1944, mle 1712 au recrutement de Nancy.

Rotge (Guy-Robert-Jean-Louis), soldat de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1946.

Sauvez (Hortense), veuve Mennesson, soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Aisne, déportée résistante.

Serf (Bernard-Nicolas), soldat de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1929, mle 839 au recrutement de Strasbourg.

Siveton (Suzanne), épouse Sylvestre, soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Isère, déportée résistante.

Strzempeck (Joseph), soldat de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant.

Tachnoff (Yvonne), sergent des forces françaises de l'intérieur du département de la Seine, déportée résistante.

Tackx (Richard), soldat, déporté résistant isolé, classe 1923, mle 3760 au recrutement de Valenciennes.

Tartiere (Antoinette-Marie-Thérèse), épouse Vallon, soldat, déportée résistante isolée.

Tassart (Georges-André-Robert), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Oise, déporté résistant, classe 1941, recrutement de Valenciennes.

Tourrain (Georges-Robert-Henri), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Doubs, déporté résistant, classe 1945, mle 3572 au recrutement de Dijon.

Valade (René-Victor-Francis), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Corrèze, déporté résistant, classe 1940, mle 911 au recrutement de Poitiers.

Vanneste (Kléber-Sévère), adjudant de la Résistance intérieure française, organisation « Action-40 », déporté résistant, classe 1926, mle 1509 au recrutement de Lille.

Zeisser (Augustine-Jeanne), épouse Clavier, sergent de la Résistance intérieure française, isolée, déportée résistante.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Décrets du 31 août 1961 portant promotions et nominations dans les cadres des officiers de réserve.

Par décret en date du 31 août 1961, sont promus :

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE RÉSERVE

Au grade d'ingénieur militaire de 2e classe.
(Pour prendre rang du 16 octobre 1961.)

M. Montarnal (Paul-Louis-Jean).

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT DE RÉSERVE

Au grade d'ingénieur de 2e classe.
(Pour prendre rang du 16 octobre 1961.)

M. Besnard (Pierre-Marcel).

Par décret en date du 31 août 1961 :

Sont admis dans le cadre des officiers de réserve, avec leur grade et leur ancienneté de grade, pour compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, les officiers démissionnaires ci-dessous désignés :

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT DE RÉSERVE

Au grade d'ingénieur militaire principal.

(Rang du 1er janvier 1960.)

M. Cahn (Alfred-Pierre).

(Rang du 1er octobre 1960.)

M. Chovet (Claude).

Sont nommés dans les cadres des réserves du service des fabrications d'armement, pour prendre rang de la date du présent décret :

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT DE RÉSERVE

Au grade d'ingénieur de 3e classe.

MM.

Mandon (René-Jean-Henri), maréchal des logis d'artillerie, classe 1936, recrutement de Lyon, mle 771.

Montjallard (Paul-René-Marius), maréchal des logis d'artillerie, classe 1937, recrutement de Lyon, mle 606.

Alquier (Jean), sergent du génie, classe 1937, recrutement de Toulouse, mle 7.

Blangier (Raphaël), sergent d'infanterie, classe 1937, recrutement d'Amiens, mle 1954.

Teissie-Solier (Robert), maréchal des logis d'artillerie, classe 1939, recrutement de Toulouse, mle 1741.

Barbier (Jean-Louis), caporal-chef de l'armée de l'air, classe 1935, recrutement de Saint-Etienne, mle 2883.

Mouyanne (Louis), caporal du génie, classe 1934, recrutement de Tulle, mle 1703.

Kieffer (Gérard-Léon), soldat de 2e classe, classe 1933, recrutement de Valenciennes, mle 669.

Weyland (Pierre-André), soldat de 2e classe, classe 1933, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 1664.

Simon (André-Jacques), soldat de 2e classe, classe 1943, recrutement de Nevers, mle 29462.

Martory (Hyacinthe-Jean), soldat de 2e classe, classe 1940, recrutement de Lyon, mle 4521.

Atrux-Tallau (Pierre-André), soldat de 2e classe, classe 1939, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 1713.

Mayeras (Henri), soldat de 2e classe, classe 1941, recrutement de Poitiers, mle 4898.

Carre (Lucien-Gaston), soldat de 2e classe, classe 1942, recrutement de Poitiers, mle 2807.

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE RÉSERVE

Au grade d'ingénieur de 3e classe.

MM.

Marcaire (Pierre-André-Gustave), adjudant-chef des transmissions, classe 1941, recrutement de Nancy, mle 8896.

Herissy (Marcel-Pierre-Charles), sergent des transmissions, classe 1936, recrutement de Beauvais, mle 1484.

Toussaint (André-Jules-Maurice), soldat de 2e classe, classe 1941, recrutement de Paris, mle 22319.

Gérard (Maurice-Louis), soldat de 2e classe, classe 1941, recrutement de Paris, mle 1013.

Delpuech (René-Jean), soldat de 2e classe, classe 1941, recrutement de Paris, mle 7221.

CORPS DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION DE L'ARMEMENT DE RÉSERVE

Au grade d'officier d'administration de 3e classe.

MM.

Journe (Albert-Jacques), maréchal des logis de l'artillerie, classe 1934, recrutement de Paris, mle 6156.

Barcelord (Henri), sergent d'infanterie, classe 1940, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 855.

Fournier (Antoine), caporal d'infanterie, classe 1936, recrutement de Saint-Etienne, mle 1251.

Boutet (Jean-Fernand), caporal de l'armée de l'air, classe 1938, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 4531.

Winstel (René), soldat de 2e classe, classe 1940, recrutement de Strasbourg, mle 2316.

Boucheix (Marien-Eugène), soldat de 2e classe, classe 1933, recrutement de Nevers, mle 1877.

Sont promus :

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT DE RÉSERVE

Au grade d'ingénieur militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 14 avril 1961.)

M. Loizy (Georges-Francisque-Antoine).

(Pour prendre rang du 16 avril 1961.)

M. Cholley (Jean-Paul-Léon).

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT DE RÉSERVE

Au grade d'ingénieur de 2e classe.

(Pour prendre rang du 16 avril 1961.)

MM. Soler (Etienne-Joseph-Jean), Remondière (Jean).

Décret du 31 août 1961
portant nomination dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 31 août 1961, sont nommés dans les réserves de l'armée de mer pour compter de la date de leur radiation des contrôles de l'activité :

A. — CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Au grade de capitaine de vaisseau de réserve.

Les capitaines de vaisseau en retraite.

MM. Lafforgue (René-Charles), du port de Toulon.
d'Antin Tournier de Vaillac (Marie-Joseph-François-Arnaud), du port de Rochefort.

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

Les capitaines de frégate en retraite.

MM. Moreau (Paul-Gustave), du port de Lorient.
Parès (Charles-Joseph-Bonaventure), du port de Toulon.

Au grade de capitaine de corvette de réserve.

Les capitaines de corvette en retraite.

MM. Déprez (Paul-Henri), du port de Cherbourg.
Chrétien (Jacques), du port de Cherbourg.
Bésineau (Pierre-Marie-Jean-Gaston), du port de Brest.

B. — CORPS DES INGÉNIEURS MÉCANICIENS

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe en retraite Rossi (Jules-Jean-Aimé), du port de Toulon.

C. — CORPS DES OFFICIERS DES ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier en chef des équipages de la flotte en retraite Winninger (Victor), du port de Toulon.

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte de réserve.

Les officiers principaux des équipages de la flotte en retraite :

MM. Jadé (François-Marie), du port de Brest.
Colomb d'Ecotay (Georges-Marie-Jean), du port de Toulon.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte en retraite :

MM. Buanic (Pierre-René), du port de Brest.
Tournut (Emile-Pierre-Lucien), du port de Toulon.

Décret du 31 août 1961 portant promotions et nominations dans les corps des officiers de marine, des ingénieurs mécaniciens et des officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 31 août 1961, sont promus ou nommés dans le cadre actif :

A. — Corps des officiers de marine

Au grade de capitaine de vaisseau.

A compter du 1er septembre 1961.

Les capitaines de frégate dont les noms suivent :

M. Graignic (Jean-Paul), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Rieu, retraité.

M. Caubet (Louis), du port de Cherbourg, en complément d'effectif.

Au grade de capitaine de frégate.

A compter du 1er septembre 1961.

Les capitaines de corvette dont les noms suivent :

M. Labro (Pierre-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Mauviot, retraité.

M. Gabrié (Jean-Emile-Marie-Léon), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Graignic, promu.

M. Desmants (Jean-Emile), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Caubet, promu.

Au grade de capitaine de corvette.

A compter du 1er septembre 1961.

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent :

2e tour (choix). M. Guigue (Marie-Claude), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Labro, promu.

1er tour (ancienneté). M. Lussault (Pierre-Louis-Firmin), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Gabrié, promu.

2e tour (choix). M. Lejeune (Philippe-Jean-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Desmants, promu.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

A compter du 1er septembre 1961.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent :

1er tour (ancienneté). M. Ortolan (Jacques-Pierre-Paul), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Guigue, promu.

M. Giraud (Claude-Georges), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Lussault, promu.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe.

A compter du 1er septembre 1961.

Les ingénieurs mécaniciens en chef de 2e classe dont les noms suivent :

M. Le Maître (Joseph-Henri), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe Dutraive, retraité.

M. Lacondemine (Jacques), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe Delmas, placé en congé définitif du personnel navigant de l'aéronautique.

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.

A compter du 1er août 1961.

M. l'ingénieur mécanicien principal Vandenbossche (Claude-Désiré), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Rossi, retraité.

A compter du 1er septembre 1961.

Les ingénieurs mécaniciens principaux dont les noms suivent :

M. Dupré (Charles-Auguste), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Le Maître, promu.

M. Haton (Robert-Jules-Eugène), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Lacondemine, promu.

M. Longé (Emile-Eugène-Pierre-Louis), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Sagnial (R.-G.), retraité.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal.

A compter du 1er août 1961.

2e tour (choix). M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Faugeron (Pierre-Jean-Marie), du port de Rochefort, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Vandenbossche, promu.

A compter du 1er septembre 1961.

Les ingénieurs mécaniciens de 1re classe dont les noms suivent :

1er tour (ancienneté). M. Planche (Georges-Robert-Paul), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Dupré, promu.

2e tour (choix). M. Bouvard (Georges-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Haton, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bonnot (Paul-Emile-Justin), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Longé, promu.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe.

A compter du 1er août 1961.

3e tour (choix). M. l'ingénieur mécanicien de 2e classe Ramonnet (François), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Faugeron, promu.

A compter du 1er septembre 1961.

Les ingénieurs mécaniciens de 2e classe dont les noms suivent :

1er tour (ancienneté). M. Hecq (Michel-Raoul-Fortuné), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Planche, promu.

2e tour (ancienneté). M. Pennacino (Hubert-Adolphe), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Bouvard, promu.

3e tour (choix). M. Kerdreux (Yves-Christian), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Bonnot, promu.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

A compter du 1er septembre 1961.

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte dont les noms suivent :

M. Duret (Albert-Jean) (pilote d'aéronautique), du port de Brest, en remplacement de M. l'officier principal des équipages Urien, retraité.

M. Francioli (René) (radiotélégraphiste de bord d'aéronautique), du port de Toulon, en remplacement de M. l'officier principal des équipages Roger (E.-G.), retraité.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

A compter du 1er septembre 1961.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte dont les noms suivent :

1er tour (ancienneté). M. Martel (Charles-Aimable-Eugène) (timonier), du port de Brest, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Hily (J.-G.), retraité.

2e tour (choix). M. Remetter (Joseph-François) (électricien d'armes), du port de Toulon, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Calendini, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Catherine (Pierre-Eugène-Ernest) (fourrier), du port de Rochefort, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Jeanlebœuf, placé en congé définitif du personnel navigant de l'aéronautique.

2e tour (choix). M. Corouge (Emile-Arthur-Eugène) (radiotélégraphiste de bord d'aéronautique), du port de Brest, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Roche (G.-A.), retraité.

1er tour (ancienneté). M. Bernard (Jean-Yves) (radiotélégraphiste), du port de Brest, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Tollance, retraité.

2e tour (choix). M. Lefèvre (Roger-Jean-Lucien) (fourrier), du port de Toulon, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Gueffier, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Moreau (Lucien-Roger-Eugène) (radiotélégraphiste de bord d'aéronautique), du port de Lorient, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Duret, promu.

2e tour (choix). M. Irola (Jean-Jacques-Raymond) (fourrier), du port de Rochefort, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Francioli, promu.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte.

A compter du 1er septembre 1961.

a) Tableau normal.

M. le maître principal radiotélégraphiste Doussy (Jean-Baptiste), mle 227-R-37, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Martel, promu.

M. le maître principal électricien Caer (Hervé-Goulven-Yves-Marie), mle 95-B-44, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Remetter, promu.

M. le premier maître infirimier Forgeau (Alfred-Henri-Pierre), mle 880-R-45, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Catherine, promu.

M. le maître principal fourrier Samzun (Gaston-Joseph-Valentin), mle 1457-L-38, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Corouge, promu.

M. le premier maître timonier Verwaerde (Roger-Charles-Henri-Victor), mle 5705-C-45, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Bernard, promu.

M. le maître principal de manœuvre Muzelec (André), mle 8973-B-45, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Lefèvre, promu.

M. le maître principal mécanicien Forestier (Jacques-Honoré-Pierre), mle 2861-T-47, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Moreau, promu.

b) Pour action d'éclat
au cours des opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord.

M. le maître principal pilote d'aéronautique Couthures (Michel-Jean), mle 1339-L-50, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Irola, promu.

Décret du 31 août 1961 portant promotions d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales.

Par décret en date du 31 août 1961, sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime :

Pour compter du 1er juillet 1961.

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime.

Les ingénieurs en chef de 2e classe du génie maritime :

M. Maillard (Louis-Paul), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Calle, placé en congé sans solde et hors cadres.

M. Yerle (René-Jacques), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Maillard, maintenu en situation hors cadre.

Pour compter du 1er août 1961.

M. Ravaud (René-Robert), port matriculaire . Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe de l'artillerie navale Pierrugues, admis à la retraite.

M. Belfort (Roger-Fernand-Joseph-Eugène), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe Ravaud, placé en situation hors cadre.

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.

Pour compter du 1er juillet 1961.

Les ingénieurs principaux du génie maritime :

M. Garnier (Yves-Jean-Paul-Marie), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Yerle, promu.

Pour compter du 1er août 1961.

M. Rumeau (Roger-Jacques), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Ravaud, promu.

M. Dejob (Roger-Marcel), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Belfort, promu.

Au grade d'ingénieur principal du génie maritime.

Pour compter du 1er juillet 1961.

Les ingénieurs de 1re classe du génie maritime :

Tour (ancienneté) (1). M. Le Bourhis (Jean-Louis-Aimé), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Garnier, promu.

(1) Figure au tableau d'avancement.

Pour compter du 1er août 1961.

Tour (choix). M. Wiederkehr (François-Xavier-Marie-Jean), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Rumeau, promu.

Tour (ancienneté) (1). M. Caillaud (Philippe-Marie-Jacques-Alfred), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Dejob, promu.

Au grade d'ingénieur de 1re classe du génie maritime.

Pour compter du 1er juillet 1961.

1er tour (ancienneté) (1). M. l'ingénieur de 2e classe Verney (Henri-Maurice), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Le Bourhis (J.-L.-A.), promu.

Est promu dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux :

Pour compter du 1er août 1961.

Au grade d'officier d'administration principal.

M. l'officier d'administration de 1re classe Polèse (René-François), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'officier d'administration principal Cochard, retraité.

Sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales :

Pour compter du 1er août 1961.

Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux des constructions et armes navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Francès (Yves-Marie), port matriculaire : Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef des directions de travaux Vielle-Carré, retraité.

Pour compter du 1er juillet 1961.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions et armes navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 1re classe :

M. Eynaud (Marius-Fortuné-Théodore), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Encelin, placé en congé de longue durée.

M. Levavasseur (Charles-Emile), port matriculaire : Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Cormier, placé en congé de longue durée.

Pour compter du 1er août 1961.

M. Demars (Roger-Julien-Donatien), port matriculaire : Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Francès, promu.

Pour compter du 1er juillet 1961.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 2e classe :

2e tour (choix). M. Le Guludec (Joseph), port matriculaire : Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Eynaud, promu.

Tour (ancienneté). M. Ravilly (Roger), port matriculaire : Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Levavasseur, promu.

Pour compter du 1er août 1961.

1er tour (choix). M. Leterrier (Jean-Auguste), port matriculaire : Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Desmars, promu.

2e tour (choix). M. Grimaud (Guy-Jean-Marie), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Guitton, retraité.

(1) Figure au tableau d'avancement.

Armée de terre (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 août 1961 : page 7822, 2e colonne, au lieu de : « Auboulat (Georges-Raoul) », lire : « Arboulat (Georges-Raoul) ».

Armée de l'air (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 août 1961 : page 7500, 2e colonne, au lieu de : « Henriet (Roger-Albert), X. 2569, C. M. A. 221 », lire : « Henriot (Roger-Albert), X. 2569, C. M. A. 221 ».

Ecole polytechnique.

Par arrêté du 5 août 1961, l'offre de démission présentée par M. Malgrange (Bernard), maître de conférences de 1re catégorie à l'école polytechnique, est acceptée à compter du 1er octobre 1961.

Par arrêté du 5 août 1961, l'offre de démission présentée par M. Marty (Jean), maître de langue à l'école polytechnique, est acceptée à compter du 1er octobre 1961.

Ecole du service de santé militaire.

Par décision en date du 16 août 1961 :

MM. Alliaud (Jean-Paul) ;
Barra (André-Raymond) ;
Brun (Michel-Denis-Louis) ;
Chaurand (Jean-Paul-Georges-Edouard) ;
Desmettre (Philippe-Jean-Marie) ;
Mater (Guy-Félix) ;
Bodin Rozat de Mandres Negre (Guy-Marie-Claude),

ont été admis comme élèves de la section vétérinaire de l'école du service de santé militaire à la suite du concours ouvert en 1961.

Les intéressés se présenteront au directeur de l'école du service de santé militaire, à Lyon, à la date qui leur sera fixée ultérieurement par lettre de nomination individuelle.

Liste des auditeurs pour la 11e session du cours des hautes études militaires.

Par décision en date du 11 août 1961, la liste des officiers généraux et supérieurs désignés comme auditeurs au centre des hautes études militaires est modifiée comme suit :

1° Rayer de la liste des officiers désignés « Armée de mer » l'officier supérieur indiqué ci-dessous :

M. le capitaine de vaisseau Iehle (P.-L.-C.).

2° Ajouter à la liste des officiers désignés « Armée de mer » l'officier supérieur indiqué ci-dessous :

M. le capitaine de vaisseau Levesque (D.-M.-L.).

Liste des candidats admis au prytanée militaire de la Flèche en 1961 (additif).

Ont été admis au prytanée militaire de la Flèche en 1961 :

(Grandes classes).

Classe préparatoire à l'école de l'air et à l'école navale (1re année).

M. Le Mahieu (Yves).

Classe préparatoire à l'école navale (2e année).

M. Mayer (Jean-Paul).

Liste des élèves admis aux écoles militaires préparatoires en 1961 (additif).

Ont été admis aux écoles militaires préparatoires en 1961 :

(Grandes classes).

Ecole militaire préparatoire d'Autun.

(Classe de sciences expérimentales).

MM. Gosset (Alain), Noirot (Philippe).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 31 août 1961 autorisant la cession à la radiodiffusion-télévision française d'un terrain domanial situé à Fort-de-France (Martinique).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 1er, II, du décret n° 60-979 du 9 septembre 1960,

Décrète :

Art. 1er. — Est autorisée la cession, à la radiodiffusion-télévision française, d'un terrain domanial d'une superficie de 9.383 mètres carrés, situé quartier Clairière, à Fort-de-France (Martinique).

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 août 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Transfert de crédits.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 14 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1961,

Arrête :

Art. 1er. — Sont annulés, sur 1961, une autorisation de programme de 12.660.000 NF et un crédit de paiement de 6.800.000 NF applicables au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Sont ouverts, sur 1961, une autorisation de programme de 12.660.000 NF et un crédit de paiement de 6.800.000 NF applicables aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 août 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	AUTORISATION de programme annulée.	CREDIT de paiement annulé.
		Nouveaux francs.	
SERVICES DU PREMIER MINISTRE			
IX. — RELATIONS AVEC LES ETATS DE LA COMMUNAUTÉ. — RELATIONS AVEC LES ETATS DU CAMEROUN ET DU TOGO			
Subvention au fonds d'aide et de coopération. — Equipement économique et social.....	68-91	12.660.000	6.800.000

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme accordées.	CREDITS de paiement ouverts.
		Nouveaux francs.	
ARMEES			
SECTION COMMUNE (Affaires d'outre-mer.)			
Habillement. — Campement. — Couchage. — Ameublement	32-82	»	940.000
Rénovation des parcs de matériel et équipement des unités nouvelles	53-51	3.900.000	2.460.000
SECTION AIR			
Matériel aérien. — Fabrications	53-72	2.320.000	»
SECTION GUERRE			
Fabrications d'armement	53-71	5.760.000	3.000.000
Fabrications de matériels divers	53-91	680.000	400.000
Totaux		12.660.000	6.800.000

Prix de cession de l'alcool réactionnel.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 373 du code général des impôts ;
Vu l'arrêté du 10 septembre 1960 portant fixation des prix de cession des alcools ;
Vu l'arrêté du 23 janvier 1961 relatif au prix de cession de l'alcool réactionnel ;
Sur proposition du directeur du service des alcools,

Arrête :

Art. 1er. — A titre provisoire et à compter du 1er septembre 1961, le prix de vente de l'alcool réactionnel par le service des alcools à l'intérieur des contingents établis par l'arrêté du 23 janvier 1961 est fixé à 35 NF par hectolitre d'alcool pur.

Art. 2. — Le directeur du service des alcools et le directeur général des impôts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et sera applicable en France continentale, en Corse et en Algérie.

Fait à Paris, le 1er septembre 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur adjoint du cabinet,
PAUL LE QUERE.

Modification de la liste et des attributions des bureaux de douane.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le code des douanes, et notamment ses articles 24 (§ 1) et 47 (§ 1) ;
Vu le décret n° 60-63 du 19 janvier 1960 fixant les attributions du secrétaire d'Etat aux finances ;
Vu l'arrêté du 9 octobre 1956 fixant la liste et les attributions des bureaux de douane et les textes subséquents ;
Vu l'arrêté du 25 janvier 1960 portant délégation permanente de signature,

Arrête :

Art. 1er. — Il est créé à Drusenheim (Bas-Rhin), à compter du 26 août 1961, un bureau de douane à compétence limitée désigné sous le nom de Drusenheim-route.

Art. 2. — Il est créé à Gerstheim (Bas-Rhin), à compter du 9 septembre 1961, un bureau de douane à compétence limitée désigné sous le nom de Gerstheim-route.

Art. 3. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 septembre 1961.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation :
Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation :
Le directeur général des douanes et droits indirects,
PHILIPPE DE MONTRÉMY.

Participation de l'Etat à la réparation des dommages causés aux biens privés dans les départements victimes de l'ouragan du 4 mai 1961.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 août 1961 :

Page 8094, 2e colonne, 4e ligne, au lieu de : « Le pourcentage de la participation de l'Etat au remboursement du capital prêté sera fixé par la commission susvisée », lire : « Le pourcentage de la participation de l'Etat au remboursement du capital prêté sera fixé par le préfet ».

Page 8094, 2e colonne, 11e ligne, au lieu de : « Elle sera payée en un nombre d'annuités égal au montant de l'allocation fixé par la commission visée ci-dessus, divisé par 2.000 », lire : « Elle sera payée en un nombre d'annuités égal au montant de l'allocation fixé par le préfet, divisé par 2.000 ».

Participation de l'Etat à la réparation des dommages causés aux biens privés par l'affaissement de terrains qui s'est produit le 1er juin 1961 sur les communes de Clamart et d'Issy-les-Moulineaux (Seine).

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 août 1961 :

Page 8094, 2e colonne, 25e ligne, au lieu de : « Application du décret n° 61-541 du 1er juin 1961 », lire : « Application du décret n° 61-761 du 22 juillet 1961 ».

Page 8094, 2e colonne, 69e ligne, au lieu de : « Le pourcentage de la participation de l'Etat au remboursement du capital prêté sera fixé par la commission susvisée », lire : « Le pourcentage de la participation de l'Etat au remboursement du capital prêté sera fixé par le préfet de la Seine ».

Page 8094, 2e colonne, avant-dernière ligne, au lieu de : « Elle sera payée en un nombre d'annuités égal au montant de l'allocation fixé par la commission visée ci-dessus, divisé par 2.000 », lire : « Elle sera payée en un nombre d'annuités égal au montant de l'allocation fixé par le préfet, divisé par 2.000 ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Dénomination du lycée technique nationalisé de garçons et du collège d'enseignement technique annexé de Rouen.

Par arrêté en date du 10 août 1961, la dénomination « Blaise-Pascal » est attribuée au lycée technique nationalisé de garçons et au collège d'enseignement technique annexé de Rouen.

Conseil de perfectionnement de l'institut national des sciences appliquées de Lyon.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 juillet 1961 : page 6344, 2e colonne, dernière ligne, au lieu de : « M. Scwob », lire : « M. Schwob ».

Administration générale.

Par arrêté du 30 août 1961, M. Ansart (Marcel), inspecteur du matériel de 2e classe au ministère marocain de l'éducation nationale, est intégré pour ordre, à compter du 1er juillet 1957, en qualité de secrétaire d'administration de classe principale, 3e échelon, avec une ancienneté dans l'échelon de 1 an 9 mois 20 jours.

M. Ansart est promu au 4e échelon à compter du 10 septembre 1957 et au 5e échelon à compter du 10 septembre 1959.

M. Ansart, demeuré postérieurement au 1er juillet 1957 dans la position définie à l'article 20 de la convention franco-marocaine de coopération administrative et technique, sera, dès son rapatriement, affecté sur un emploi de son grade.

Par arrêté du 30 août 1961, M. Broussal (Robert), secrétaire greffier adjoint de 3e classe au ministère marocain de la justice, est intégré pour ordre à compter du 1er juillet 1957 dans le corps des secrétaires d'administration du ministère de l'éducation nationale en qualité de secrétaire d'administration de classe principale, 1er échelon, avec une ancienneté de 1 mois 21 jours.

M. Broussal est promu au 2e échelon à compter du 10 mai 1959 et au 3e échelon à compter du 10 mai 1961.

M. Broussal, demeuré postérieurement au 1er juillet 1957 dans la position définie à l'article 20 de la convention franco-marocaine de coopération administrative et technique, est intégré de façon effective à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale à compter du 1er octobre 1960.

A compter de la même date, M. Broussal sera placé en position de détachement pour exercer ses fonctions à l'administration académique.

M. Broussal sera placé en position de détachement pour la période du 1er septembre au 30 septembre 1958 inclus auprès du ministère des affaires étrangères et pour la période du 1er octobre 1958 au 30 septembre 1960 auprès du ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 30 août 1961, M. Levy (Max), secrétaire de conservation de 2e classe au ministère marocain de l'agriculture, est intégré pour ordre à compter du 1er juillet 1957 dans le corps des secrétaires d'administration du ministère de l'éducation nationale en qualité de secrétaire d'administration de classe principale, 1er échelon, avec une ancienneté dans l'échelon de 9 mois 26 jours.

M. Levy est promu au 2e échelon à compter du 4 septembre 1958 et au 3e échelon à compter du 4 septembre 1960.

M. Levy, demeuré postérieurement au 1er juillet 1957 dans la position définie à l'article 20 de la convention franco-marocaine de coopération administrative et technique, sera, dès son rapatriement, affecté sur un emploi de son grade.

Services médicaux et sociaux.

Par arrêté du 11 août 1961, les dispositions des arrêtés portant intégration pour ordre des médecins du cadre local chérifien ci-dessous désignés dans le corps des médecins des services médicaux et sociaux sont annulées et remplacées par les dispositions suivantes :

M. le docteur Burzoni (Francis), médecin principal de 1re classe du cadre local chérifien, est intégré pour ordre dans le corps des médecins inspecteurs des services médicaux et sociaux et classé au 1er échelon du grade de médecin inspecteur départemental, sans ancienneté, à compter du 1er juillet 1957.

M. le docteur Cugliolo (Paul), médecin principal de 2e classe du cadre local chérifien, est intégré pour ordre dans le corps des médecins inspecteurs des services médicaux et sociaux et classé au 2e échelon du grade de médecin inspecteur départemental, sans ancienneté, à compter du 1er juillet 1957.

M. le docteur Dorche (Georges), médecin principal de 2e classe du cadre local chérifien, est intégré pour ordre dans le corps des médecins inspecteurs des services médicaux et sociaux et classé au 2e échelon du grade de médecin inspecteur départemental, sans ancienneté, à compter du 1er juillet 1957.

Mme le docteur Le Pape, née Korn, médecin principal de 3e classe du cadre local chérifien, est intégrée pour ordre dans le corps des médecins inspecteurs des services médicaux et sociaux et classée au 1er échelon du grade de médecin inspecteur départemental, sans ancienneté, à compter du 1er juillet 1957.

M. le docteur Leroy (Edouard), médecin principal de 3e classe du cadre local chérifien, est intégré pour ordre dans le corps des médecins inspecteurs des services médicaux et sociaux et classé au 2e échelon du grade de médecin inspecteur départemental, sans ancienneté, à compter du 1er juillet 1957.

M. le docteur Parlange (Jean-Marie), médecin principal de classe exceptionnelle du cadre local chérifien, est intégré pour ordre dans le corps des médecins inspecteurs des services médicaux et sociaux et classé au 2e échelon du grade de médecin inspecteur départemental, avec une ancienneté de 2 ans 11 mois 18 jours, à compter du 1er juillet 1957.

M. le docteur Pietrapiana (Jean), médecin principal de 1re classe du cadre local chérifien, est intégré pour ordre dans le corps des médecins inspecteurs des services médicaux et sociaux et classé au 3e échelon du grade de médecin inspecteur départemental, sans ancienneté, à compter du 1er juillet 1957.

M. le docteur Pouchard (Pierre), médecin principal de 2e classe du cadre local chérifien, est intégré pour ordre dans le corps des médecins inspecteurs des services médicaux et sociaux et classé au 1er échelon du grade de médecin inspecteur départemental, sans ancienneté, à compter du 1er juillet 1957.

Par arrêté du 11 août 1961, les dispositions des arrêtés portant intégration pour ordre des médecins du cadre local chérifien ci-dessous désignés dans le corps des médecins inspecteurs des services médicaux et sociaux sont annulées et remplacées par les dispositions suivantes :

M. le docteur Le Hir (Maurice), médecin divisionnaire de 2e classe du cadre local chérifien, est intégré pour ordre dans le corps des médecins inspecteurs des services médicaux et sociaux et classé au 1er échelon du grade de médecin inspecteur régional, sans ancienneté, à compter du 1er juillet 1957.

M. le docteur Mercier (André), médecin divisionnaire de 2e classe du cadre local chérifien, est intégré pour ordre dans le corps des médecins inspecteurs des services médicaux et sociaux et classé au 1er échelon du grade de médecin inspecteur régional, sans ancienneté, à compter du 1er juillet 1957.

Par arrêté du 11 août 1961 :

M. le docteur Fonvieille (Jean), médecin principal de 2e classe de l'ancien cadre local marocain, est intégré pour ordre dans le corps des médecins inspecteurs des services médicaux et sociaux et classé au 3e échelon du grade de médecin inspecteur départemental, à compter du 1er juillet 1957, sans ancienneté à cette date.

M. le docteur Luiggi (François), médecin principal de 2e classe de l'ancien cadre local marocain, est intégré pour ordre dans le corps des médecins inspecteurs des services médicaux et sociaux et classé au 2e échelon du grade de médecin inspecteur départemental, à compter du 1er juillet 1957, sans ancienneté à cette date.

Par arrêté du 11 août 1961, les dispositions des arrêtés portant intégration pour ordre des médecins du cadre local chérifien ci-dessous désignés dans le corps des médecins titulaires de secteur des services médicaux et sociaux sont annulées et remplacées par les dispositions suivantes :

M. le docteur Abadie (Jacques), médecin principal de 1re classe du cadre local chérifien, est intégré pour ordre dans le corps des médecins de secteur titulaires des services médicaux et sociaux au 2e échelon de la 1re classe de ce grade, sans ancienneté, à compter du 1er juillet 1957.

M. le docteur Daups (Christian), médecin de 3e classe du cadre local chérifien, est intégré pour ordre dans le corps des médecins titulaires de secteur des services médicaux et sociaux au 3e échelon de la 3e classe de ce grade, sans ancienneté, à compter du 1er juillet 1957.

Mlle le docteur Maitre (Alice), médecin de 2e classe, du cadre local chérifien, est intégrée pour ordre dans le corps des médecins titulaires de secteur des services médicaux et sociaux au 3e échelon de la 3e classe de ce grade, sans ancienneté, à compter du 1er juillet 1957.

M. le docteur de Tienda (François), médecin de 1re classe du cadre local chérifien, est intégré pour ordre dans le corps des médecins titulaires de secteur des services médicaux et sociaux au 4e échelon de la 3e classe de ce grade, sans ancienneté, à compter du 1er juillet 1957.

Liste des élèves de l'école technique supérieure du laboratoire ayant obtenu soit le brevet de manipulateur de laboratoire, soit le diplôme de technicien de laboratoire (session de juin 1961).

Liste par ordre de mérite des élèves de l'école technique supérieure du laboratoire, établissement d'enseignement technique privé reconnu par l'Etat, 95, rue du Dessous-des-Berges, Paris (13e) ayant obtenu à la session de juin 1961 soit le brevet de manipulateur de laboratoire, soit le diplôme de technicien de laboratoire (décision ministérielle du 18 août 1961).

1° *Brevets de manipulateur de laboratoire.*

a) Section féminine.

1 Oberlin (Denise).
2 Bouchard (Annick).
3 Saguet (Annie).
4 Champigneulle (Marie-Noelle).
5 Bourali (Marie-France).
6 Mary (Evelyne).
7 Melut (Michèle)
8 Ferre (Michèle).
9 Larnicol (Annick).
10 Haution (Claude).
11 Bonnet (Danielle).
12 Bigorne (Monique).
13 Leboissetier (Jacqueline).
14 Mazou (Madeleine).
15 Hete (Jeannine).
16 Décembre (Réjane).
16 Pitois (Bernadette).
18 Rollier (Michèle).
19 Laribière (Madeleine).
20 Perinaud (Jacqueline).

b) Section masculine.

1 Cotteret (Jacques).
2 Przyszwa (Maurice).
3 Buneaux (Louis).
4 Boinot (Jean-Claude).
5 Fau (Jean-Pierre).
6 Aitken (Yves).
7 Joly (Bernard).
8 Fargeot (André).
9 Petiteau (Philippe).
10 Matran (Jean-Claude).
11 Laroche (Michel).
11 Planche (Gérard).

13 Doucet (Jean-Pierre).
14 Amouriq (Jacques).
15 Chadufaux (Philippe).
16 Zombas (Pierre).
17 Boubal (Roland).
17 Gandel (Alain).
19 Rondot (Bernard).
20 Boubert (Pierre).
21 Schmidt (Jean-Michel).
22 Mollier (Roger).
23 Lillo (Jean).
24 Cabau (Claude).
25 Nebout (Claude)
26 Casset (Gérard).
26 Vervel (Gérard).
28 Bourdain (Philippe).
29 Laporte (Jean-Loup).
30 Delseny (Jean-Louis).
31 Gouteron (Gérard).
32 Herrou (Bernard).
33 Pacaud (Gérard).

2° *Diplômes de technicien de laboratoire.*

a) Section féminine.

1 Derouet (Christiane).
2 Potier (Françoise).
3 Larzillière (Jacqueline).
4 Pellois (Elisabeth).
5 Vautier (Michèle).
6 Quesne (Christiane).
7 Desarbres (Martine).
8 Carrère (Marie-Danièle).
9 Caltot (Jacqueline).
10 Courteille (Elisabeth).
11 Saulnier (Michèle).
12 Lazar (Nicole).

b) Section masculine.

1 Dupré (Michel).
2 Jamin (Daniel).
3 Lepage (Joël).
4 Guillot (Marc).
5 Bruneau (Jacky).
6 Gotkovsky (Raymond).
6 Chanteaume (Claude).
8 Chignon (Jacques).
9 Pannier (Christian).
10 Flener (Michel).
11 Diamant (Maurice).
12 Tartenson (Jean-Louis).
13 Ganil (Pierre).
14 Gourgues (Jean-Pierre).
15 Taupin (Daniel)
16 Annic (Bernard)
17 Frontier (Jean-Pierre).
18 Geigengoltz (Marcel).
19 Dhavernas (Dominique).
20 Wahl (Bernard).
21 Lecureur (Claude).
22 Caley (Michel).
23 Cabaret(Jean-Pierre).
24 Bourget (Jean-Claude).
25 Dezamy (Pierre)

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Approbation des comptes des réseaux de transports parisiens de 1938 à 1948.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Sur la proposition du directeur des transports terrestres,

Vu les avis de la mission de contrôle financier des transports en date des 2 octobre 1958 et 26 novembre 1960,

Arrête :

Art. 1er. — Sont approuvés les comptes des réseaux de transports parisiens de 1938 à 1948 faisant apparaître les déficits suivants :

Réseau urbain.

Exercice 1945	273.913.041 F.
Exercice 1946	963.605.878
Exercice 1947	1.181.020.552
Exercice 1948	3.516.624.345

Réseau de banlieue.

Exercice 1945	30.979.497 F.
Exercice 1946	51.358.255
Exercice 1947	48.053.153
Exercice 1948	148.172.061

Ligne de Sceaux.

Exercice 1938	37.895.803 F.
Exercice 1939	35.677.168
Exercice 1940	26.074.176
Exercice 1941	19.234.584
Exercice 1942	15.422.228
Exercice 1943	17.484.892
Exercice 1944	57.030.899
Exercice 1945	95.774.856
Exercice 1946	165.232.544
Exercice 1947	240.606.115
Exercice 1948	456.533.187

Réseau de surface.

Exercice 1942	241.907.521 F.
Exercice 1943	263.385.143
Exercice 1944	578.093.384
Exercice 1945	1.244.186.313
Exercice 1946	1.477.568.066
Exercice 1947	2.431.387.494
Exercice 1948	4.362.631.310

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 août 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur adjoint du cabinet,
FRANÇOIS-SABIEN FLORI.

Solde, au 23 novembre 1960, des dettes et créances existant entre les collectivités locales de la région parisienne et l'administration provisoire du chemin de fer métropolitain.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Sur la proposition du directeur des transports terrestres,

Vu l'avis de la commission de vérification des comptes des chemins de fer n° 4719, en date du 19 décembre 1953 ;

Vu les avis de la mission de contrôle financier des transports en date des 16 mai 1959 et 23 novembre 1960,

Arrête :

Art. 1er. — Est arrêté comme suit le solde au 23 novembre 1960 des dettes et créances existant entre les collectivités locales de la région parisienne et l'administration provisoire du chemin de fer métropolitain, à laquelle est substituée la Régie autonome des transports parisiens :

Dette de la ville de Paris	3.346.166,43 NF.
Dette du département de la Seine	1.712.051,67

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 août 1961.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur adjoint du cabinet,
FRANÇOIS-SABIEN FLORI.

Frais de fonctionnement du syndicat des transports parisiens pour 1960.

Le ministre des travaux publics et des transports, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 59-151 et le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifiés relatifs à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1090 du 23 septembre 1959 portant statut du syndicat des transports parisiens,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les frais de fonctionnement du syndicat des transports parisiens, pour l'exercice 1960, sont supportés par les entreprises visées à l'article 13 du décret n° 59-1090 du 23 septembre 1959, suivant le pourcentage ci-après (arrondi à la deuxième décimale) :

R. A. T. P.	79,98 p. 100.
S. N. C. F.	18,26 —
Association professionnelle des transporteurs publics routiers de voyageurs de la région des transports parisiens (A. P. T. R.)	1,48 —
Compagnie française des transports (transports urbains de Versailles)	0,28 —

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 août 1961.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur adjoint du cabinet,
FRANÇOIS-SABIEN FLORI.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
YVON BOURGES.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
A. DE LATTRE.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 5 août 1961, M. le docteur Foucaud (Paul), médecin inspecteur principal de la santé, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, à compter du 6 août 1961.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Acceptation de la renonciation de la Société armoricaine de prospection et d'exploitation minière (S. A. P. E. M.) au permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis de Lambezellec » (Finistère).

Le ministre de l'industrie,

Vu la demande du 9 novembre 1960 par laquelle la Société armoricaine de prospection et d'exploitation minière (S. A. P. E. M.), dont le siège social est à Porspoder (Finistère), sollicite notamment l'autorisation de renoncer au permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis de Lambezellec », portant sur partie du territoire du département du Finistère ;

Vu les rapport et avis des ingénieurs de l'arrondissement minéralogique de Rennes en date des 7 et 22 mars 1961 ;

Vu l'avis du préfet du Finistère en date du 29 mars 1961 ;

Vu l'avis du comité de l'énergie atomique en date du 16 juin 1961 ;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 31 juillet 1961 ;

Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures ;

Vu le décret du 20 novembre 1959, paru au *Journal officiel* du 25 novembre 1959, accordant à la Société armoricaine de prospection et d'exploitation minière un permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis de Lambezellec », dans le département du Finistère ;

Sur proposition du directeur des mines,

Arrête :

Art. 1er. — La renonciation de la Société armoricaine de prospection et d'exploitation minière (S. A. P. E. M.) au permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis de Lambezellec », qui lui a été accordé par décret du 20 novembre 1959, est acceptée.

Art. 2. — Le directeur des mines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 août 1961.

JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Acceptation de la renonciation par la Société minière et métallurgique du Châtelet au permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis du Bois-de-Roche ».

Le ministre de l'industrie,

Vu la demande du 24 janvier 1961 par laquelle la Société minière et métallurgique du Châtelet, dont le siège social est 8, rue de l'Arcade, à Paris (8e), sollicite l'autorisation de renoncer au permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis du Bois-de-Roche », portant sur partie du territoire des départements de la Creuse et du Puy-de-Dôme ;

Vu les rapport et avis des ingénieurs de l'arrondissement minéralogique de Clermont-Ferrand en date des 31 mars et 6 avril 1961 ;

Vu l'avis du préfet de la Creuse en date du 10 avril 1961 ;

Vu l'avis du préfet du Puy-de-Dôme en date du 11 avril 1961 ;

Vu l'avis du comité de l'énergie atomique en date du 16 juin 1961 ;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 31 juillet 1961 ;

Vu le code minier ;

Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures ;

Vu le décret du 25 mars 1960 accordant à la Société minière et métallurgique du Châtelet un permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis du Bois-de-Roche » ;

Sur la proposition du directeur des mines,

Arrête :

Art. 1er. — La renonciation par la Société minière et métallurgique du Châtelet au permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis du Bois-de-Roche », qui lui a été accordé par décret du 25 mars 1960, est acceptée.

Art. 2. — Le directeur des mines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 août 1961.

JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Confirmation du mandat d'un membre du conseil d'administration des Mines domaniales de potasse d'Alsace.

Par arrêté du 30 août 1961, est renouvelé le mandat de membre du conseil d'administration des Mines domaniales de potasse d'Alsace de M. Wahrheit (Gabriel), en qualité de représentant du département de la Moselle, pour une période s'achevant le 5 janvier 1964.

MINISTERE DU TRAVAIL

Approbation et enregistrement des statuts de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de l'Aube.

Par arrêté en date du 25 août 1961, ont été approuvés et enregistrés les statuts de l'union créée entre la caisse primaire de sécurité sociale de l'Aube et la caisse d'allocations familiales de l'Aube.

Cette union, dont le siège est à Troyes, a été enregistrée sous le n° 10-U.

A compter de la date qui sera fixée par arrêté, conformément aux dispositions de l'article 36 du décret n° 60-452 du 12 mai 1960, l'union se substituera à la caisse primaire de sécurité sociale de l'Aube et à la caisse d'allocations familiales de l'Aube pour :

Le recouvrement des cotisations d'assurances sociales, d'accidents du travail et d'allocations familiales dues pour les travailleurs salariés ou assimilés et toutes autres catégories d'assujettis, le contrôle et le contentieux de ce recouvrement ;

Le recouvrement des cotisations d'allocations familiales des employeurs et des travailleurs indépendants, son contrôle et son contentieux.

Circulaire du 25 août 1961 relative aux tarifs d'honoraires en matière de soins aux assurés sociaux.

Paris, le 25 août 1961.

Le ministre du travail à Messieurs les directeurs régionaux de la sécurité sociale.

Au cours de sa séance du 23 août 1961, la commission interministérielle des tarifs a été amenée à approuver un certain nombre de conventions et d'avenants fixant les tarifs d'honoraires de praticiens ou les tarifs applicables dans plusieurs dispensaires.

PREMIERE PARTIE

TARIFS MÉDICAUX

A. — *Approbations définitives.*

La commission a approuvé, à titre exceptionnel, un avenant intervenu entre la caisse régionale de sécurité sociale de Lille et la chambre syndicale des médecins du Nord prorogeant du 1er août au 15 octobre 1961 la convention antérieurement applicable, dans l'attente de l'issue des pourparlers actuellement en cours en vue de la signature d'une nouvelle convention.

Elle a également donné son approbation à un avenant signé avec le syndicat des médecins électro-radiologistes de l'Isère, rattachant les communes de Pont-de-Claix, Echirolles, Seyssinet, Eybens, Poisat et Corenc à l'agglomération grenobloise. Cet avenant, qui tient compte de la décision prise par la commission le 24 mai 1961 (réf. : circulaire n° 68 du 1er juin 1961) entrera en vigueur à compter du 15 septembre 1961.

La commission a approuvé un avenant signé avec le syndicat médical du département du Cantal réduisant de 2 km à 1 km l'abattement prévu à l'article 17 (§ B) de la Nomenclature générale des actes professionnels, annexée à l'arrêté du 4 juillet 1960. Cet avenant entre immédiatement en vigueur.

A la demande de la caisse régionale de sécurité sociale de Lyon, la commission a admis le rattachement de la commune de Saint-Martin-en-Coailleux à l'agglomération Saint-Etienne—Saint-Chamond. Les praticiens soumis aux tarifs d'autorité bénéficieront de cette mesure à compter du 15 septembre 1961. Il serait souhaitable que les conventions conclues avec les autres catégories de praticiens de la Loire soient modifiées par avenant pour permettre l'application du tarif préférentiel aux praticiens intéressés domiciliés dans cette commune.

B. — *Approbation conditionnelle.*

La commission a approuvé un avenant intervenu entre la caisse régionale de sécurité sociale de Nantes et le syndicat des médecins de la Loire-Atlantique donnant une nouvelle définition de l'agglomération nantaise.

Toutefois, cette approbation conditionnelle ne deviendra effective que huit jours après qu'un avenant comportant la modification demandée par la commission interministérielle des tarifs sera parvenu au directeur régional de la sécurité sociale de Nantes. Ce document devra m'être transmis en indiquant la date de réception, pour que je sois en mesure de faire connaître la date d'entrée en vigueur de cette décision. Si cet avenant n'était pas parvenu avant le 15 octobre 1961, l'approbation donnée par la commission deviendrait caduque.

DEUXIEME PARTIE

TARIFS DES HONORAIRES DES AUXILIAIRES MÉDICAUX

La commission a donné son approbation à deux avenants prévoyant que les auxiliaires médicaux des communes de Pont-de-Claix, Echirolles, Seyssinet, Eybens, Poisat et Corenc bénéficient des tarifs préférentiels fixés pour la ville de Grenoble. Ces avenants intéressent les infirmiers, masseurs kinésithérapeutes et pédicures de l'Isère.

Un avenant signé avec le syndicat des infirmières libres du département de l'Ain permet également aux infirmières établies dans les communes de Crépieux-la-Pape, Rillieux et Sathonay d'appliquer le tarif de l'agglomération lyonnaise (cf. décision prise le 1er février 1961 pour convention médicale, circulaire n° 23 du 9 février 1961).

Ces trois avenants entreront en vigueur à compter du 15 septembre 1961.

TROISIEME PARTIE

CONVENTIONS AVEC LES DISPENSAIRES

La commission a donné son approbation à plusieurs conventions ou avenants signés avec des dispensaires La plupart de ces approbations sont définitives, l'entrée en vigueur de l'une d'elles restant cependant subordonnée à la signature d'un avenant.

A. — *Approbations définitives.*

Région de Lille :

Clinique dentaire de l'Union mutualiste de l'Artois, place du 73e, à Béthune (avenant).

Région de Lyon :

Dispensaire de la polyclinique de Grenoble, rue Aristide-de-Berge.
Dispensaire des Aciéries électriques d'Ugine, à Orelle (Savoie).
Cabinet dentaire de la mutuelle nationale des étudiants de France, 20, rue François-Garcin, à Lyon.

Région de Nancy :

Dispensaire de la mutuelle générale de l'éducation nationale, 6, rue Désilles, à Nancy.

Région de Rennes :

Cabinets dentaires de l'Union départementale des sociétés mutualistes d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, 2, rue Joseph-Sauveur, et à Fougères, 22, place de la République.

Région de Paris :

a) Dispensaires polyvalents.

Dispensaire de l'amicale de la préfecture de police, 3, place du Puits-de-l'Ermite, Paris (5e) ..... A 1
Annexe du centre de santé Docteur-Pierre-Rouques, 94, rue Jean-Pierre-Timbaud, Paris (11e) ..... A 1
Service de rhino-laryngologie de l'institut Eastman, 1, rue Georges-Eastman, Paris (13e) ..... A 1
Dispensaire municipal du Plessis-Robinson, avenue Aristide-Briand ..... A

b) Services dentaires.

Cabinet dentaire de l'amicale de la préfecture de police, 3, place du Puits-de-l'Ermite, Paris (5e) ..... A
Cabinet dentaire de l'annexe du centre de santé Docteur-Pierre-Rouques, 94, rue Jean-Pierre-Timbaud, Paris (11e) ..... A 1
Service dentaire du dispensaire municipal d'Alfortville, 54, rue Jules-Guesde ..... B
Service dentaire du dispensaire municipal du Plessis-Robinson, avenue Aristide-Briand ..... A

Ces conventions et avenants entreront en vigueur le 15 septembre 1961.

B. — *Approbation sous condition.*

La commission a approuvé un avenant signé avec la société d'action mutualiste et interprofessionnelle de Romans (Drôme) relatif aux honoraires pour soins et prothèse dentaire.

Toutefois, cette approbation conditionnelle ne deviendra effective que huit jours après qu'un avenant comportant les modifications demandées par la commission interministérielle des tarifs sera parvenu au directeur régional de la sécurité sociale de Lyon. Ce document devra m'être transmis en indiquant la date de réception pour que je sois en mesure de faire connaître la date d'entrée en vigueur de cette décision.

Si cet avenant n'était pas parvenu avant le 15 octobre 1961, l'approbation donnée par la commission deviendrait caduque.

C. — *Approbation conditionnelle devenue définitive.*

Une approbation conditionnelle intervenue antérieurement est devenue définitive, l'avenant demandé ayant été signé par les parties intéressées et communiqué à la direction régionale de la sécurité sociale de Nantes. Il s'agit de la convention signée avec l'Union mutualiste de la Vendée pour son cabinet dentaire, 3, rue La Fontaine, à la Roche-sur-Yon, qui est entrée en vigueur le 15 août 1961.

Vous voudrez bien porter les indications qui précèdent à la connaissance des caisses de sécurité sociale de votre circonscription et leur donner le maximum de publicité.

Pour le ministre et par délégation :

L'inspecteur général de la sécurité sociale, chargé des affaires administratives et financières,

F. NETTER.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Affectation au ministère de la construction d'un ensemble immobilier sis à Lyon (Rhône).

Par arrêté concerté du ministre de la construction et du secrétaire d'Etat aux finances en date du 15 juin 1961, pris en application du décret modifié n° 57-526 du 19 avril 1957 relatif au fonds national d'aménagement du territoire, sont affectés définitivement au ministère de la construction (fonds national d'aménagement du territoire) les immeubles bâtis et non bâtis constituant un ensemble formé par le « quartier militaire de la Part-Dieu » et « l'ancien parc à fourrages » à Lyon (Rhône).

Constitution de groupements d'urbanisme.

Par arrêté concerté du ministre de la construction et du ministre de l'intérieur en date du 18 août 1961, il est créé un groupement d'urbanisme dit « Groupement d'urbanisme de Marckolsheim » comprenant l'ensemble des huit communes ci-après du département du Bas-Rhin :

Artolsheim, Bootzheim, Mackensheim, Marckolsheim, Richtolsheim, Saasenheim, Schoenau, Sundhouse.

Ce groupement d'urbanisme fera l'objet, dans un délai de trois ans à compter de la date de publication au *Journal officiel* dudit arrêté, d'un plan d'urbanisme directeur qui sera établi et approuvé conformément aux dispositions du décret n° 58-1463 du 31 décembre 1958 et du décret n° 59-1089 du 21 septembre 1959.

Par arrêté concerté du ministre de la construction et du ministre de l'intérieur en date du 18 août 1961, il est créé un groupement d'urbanisme dit « Groupement d'urbanisme d'Erstein » comprenant l'ensemble des cinq communes ci-après du département du Bas-Rhin :

Erstein, Eschau, Gerstheim, Nordhouse, Plobsheim.

Ce groupement d'urbanisme fera l'objet, dans un délai de trois ans à compter de la date de publication au *Journal officiel* dudit arrêté, d'un plan d'urbanisme directeur qui sera établi et approuvé conformément aux dispositions du décret n° 58-1463 du 31 décembre 1958 et du décret n° 59-1089 du 21 septembre 1959.

Par arrêté concerté du ministre de la construction et du ministre de l'intérieur en date du 18 août 1961, il est créé un groupement d'urbanisme dit « Groupement d'urbanisme de Rhinau » comprenant l'ensemble des six communes ci-après du département du Bas-Rhin :

Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Obenheim, Rhinau.

Ce groupement d'urbanisme fera l'objet, dans un délai de trois ans à compter de la date de publication au *Journal officiel* dudit arrêté, d'un plan d'urbanisme directeur qui sera établi et approuvé conformément aux dispositions du décret n° 58-1463 du 31 décembre 1958 et du décret n° 59-1089 du 21 septembre 1959.

Opérations de remembrement.

Par arrêté du ministre de la construction en date du 25 août 1961, pris en application de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 et de l'article 24 de la loi des 11 octobre 1940-12 juillet 1941, a été déclarée d'utilité publique l'acquisition des terrains et immeubles bâtis nécessaires à la réalisation des opérations de remembrement prévues sur le territoire de la commune de Modane (Savoie) tels qu'ils figurent en teinte jaune au plan annexé audit arrêté.

Ces terrains seront acquis pour le compte de l'Etat, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, dans un délai de deux ans à compter de la date dudit arrêté et dans les conditions fixées par les textes susvisés.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

RÉUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION

Convocation de commissions.

La **commission des affaires étrangères** se réunira, en commun avec la **commission de la défense nationale et des forces armées**, le mercredi 13 septembre 1961, à neuf heures trente (salle Colbert) :

Audition de M. le Premier ministre.

Réunion de commissions du mardi 5 septembre 1961.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à dix heures trente et quatorze heures trente. — Local n° 213.

Commission de la production et des échanges, à quinze heures. — Local salle Colbert.

SENAT

RÉUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION

Ordre du jour du mardi 5 septembre 1961.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de loi de MM. René Blondelle, Jean Deguise, Etienne Restat, Marcel Brégégère, Charles Naveau, Jacques Vassor, Jacques Verneuil, Louis André, Martial Brousse, Paul Driant, Robert Gravier, Pierre-René Mathey et Geoffroy de Montalembert, tendant à déterminer les conditions suivant lesquelles seront fixés par décret les prochains prix d'objectifs de certains produits agricoles. [N°s 319 rectifié et (1960-1961). — M. , rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.]

2. — Discussion de la question orale avec débat suivante :

M. Antoine Courrière demande à M. le ministre de l'agriculture quelles sont les grandes lignes de la politique qu'il entend promouvoir en faveur du monde agricole français ; plus spécialement quelle est sa politique des prix agricoles ; quelles mesures il entend prendre pour mettre dans le domaine social les agriculteurs sur un pied d'égalité avec les autres bénéficiaires des lois sociales ; comment il entend réorganiser les marchés, permettre la recherche de débouchés nouveaux intérieurs et extérieurs et agir sur les circuits de distribution afin de faire largement bénéficier les paysans du fruit de leur travail ; et quelles sont ses intentions en matière d'investissements agricoles, d'équipement des régions rurales et des structures des exploitations agricoles. (N° 105.)

Convocation de commission.

Rectificatif-additif.

La réunion de la *commission des affaires économiques et du plan*, prévue pour le mardi 5 septembre 1961, aura lieu à douze heures, au lieu de neuf heures trente (même salle).

Echange de vues sur la discussion de la proposition de loi (n° 319 rectifié, session 1960-1961) de M. Blondelle et plusieurs de ses collègues tendant à déterminer les conditions suivant lesquelles seront fixés par décrets les prochains prix d'objectifs de certains produits agricoles.

Commission des affaires économiques et du plan.

Séance du 4 septembre 1961.

Présents. — MM. Louis André, Octave Bajeux, Auguste-François Billiemaz, René Blondelle, Albert Boucher, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Gabriel Burgat, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Henri Cornat, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Jean Deguise, Alfred Dehé, Hector Dubois, Emile Durieux, René Enjalbert, Jean Errecart, Jacques Gadoin, Jean de Geoffre, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Charles Laurent-Thouverey, Modeste Legouez, Marcel Legros, Jacques Marette, Pierre-René Mathey, Charles Naveau, Guy Pascaud, François Patenotre, Pierre Patria, Marc Pauzet, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Etienne Restat, Eugène Romaine, Laurent Schiaffino, Abel Sempé, Charles Suran, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.

Excusés. — MM. Jean Bardol, Joseph Beaujannot, Amar Beloucif, Jean Bène, Jean Bertaud, Georges Bonnet, Raymond Brun, Emile Claparède, Léon David, Henri Desseigne, Baptiste Dufeu, René Enjalbert, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Mohamed Guéroui, Roger du Halgouët, Yves Hamon, Jean Lacaze, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Robert Liot, Henri Longchambon, Paul Mistral, Gaston Pams, Gilbert Paulian, Paul Pelleray, Auguste Pinton, Eugène Ritzenthaler, Edouard Soldani, Gabriel Tellier, René Toribio, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Joseph Yvon.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Premier ministre.

Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs élèves du groupement des contrôles radio-électriques.

Deux concours sur épreuves auront lieu les 16 et 17 octobre 1961 pour le recrutement d'inspecteurs élèves au groupement des contrôles radio-électriques.

Le nombre des emplois offerts au titre de chacun des concours est fixé à deux.

Le premier concours est ouvert aux candidats des deux sexes titulaires d'un certificat de licence et âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1961 ; cette limite d'âge supérieure est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs ouvrant droit à pension ou susceptibles d'être validés pour la retraite, sans que cette mesure permette aux candidats de dépasser l'âge de trente-cinq ans au 1er janvier 1961.

Peuvent également être admis à participer à ce concours les candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme permettant l'inscription dans une faculté en vue de l'obtention d'une licence. En cas de succès au concours, ces candidats élèves seront nommés contrôleurs et pourront être nommés inspecteurs élèves s'ils obtiennent, dans un délai de deux ans à partir de la date du concours, un certificat de licence ; dans le cas contraire, ils seront titularisés dans le grade de contrôleur.

Le second concours est réservé aux contrôleurs du groupement des contrôles radio-électriques âgés de plus de trente ans et de moins de quarante ans au 1er janvier 1961 et comptant à cette date au moins cinq années de services effectifs depuis leur nomination en qualité de contrôleur.

Les candidats aux concours ont la faculté de choisir entre deux options :

A. — Scientifique.

B. — Littéraire.

Les épreuves pourront être subies à Paris et à Alger.

Les candidats doivent jouir de leurs droits civiques, posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins (sous réserve des dispositions de l'article 64 du code de la nationalité française) et n'être atteints d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions d'inspecteur élève.

Les candidats masculins doivent en outre se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée.

Les demandes d'admission aux concours doivent parvenir le 25 septembre 1961 au plus tard au directeur du groupement des contrôles radio-électriques, boîte postale 116, à Suresnes (Seine). Toutes indications utiles concernant notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à produire seront fournies aux personnes qui en feront la demande.

Premier ministre.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 28 août au 2 septembre 1961 :

I. — Notes et études documentaires.

N° 2815. — Constitution de la République de Corée (17 juillet 1948-29 novembre 1960)..... 0,80 NF.

Abonnement : un an, 108 NF.

II. — Articles et documents.

(Bulletin d'informations et de presse internationale.)

N° 1136. — 1. *Problèmes d'actualité.* — I. Après la démission du président, M. Janio Quadros. — II. Les Nations Unies et l'affaire de Bizerte.

2. *Faits et opinions.* — Portugal : Les provinces portugaises d'outre-mer et l'O. N. U.

N° 1137. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Avant la conférence de Belgrade.

2. *Faits et opinions.* — Orient-Occident : A propos des coopératives iraniennes. — La politique commerciale du Gouvernement iranien. — La réforme agraire en Iran. — Le Nagaland, seizième Etat de l'Inde. — Le thé, source de revenus pour le Viet-Nam. — Les droits des travailleurs en Chine communiste. — La jeunesse japonaise d'aujourd'hui.

N° 1138. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Le problème algérien.

2. *Textes du jour.* — Communiqué publié à l'issue de la visite de M. N'Krumah, président de la République du Ghana, en Yougoslavie (3-8 août 1961).

3. *Faits et opinions.* — La Grande-Bretagne et le Marché commun.

Le numéro..... 0,75 NF.

Abonnement : un an (cent cinquante numéros), 78 NF.

III. — Chroniques étrangères.

(La vie politique, économique, sociale et culturelle en Allemagne, Etats-Unis, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, U. R. S. S.)

N° 234. — *Espagne :* Le vingt-cinquième anniversaire du soulèvement national. — Vie économique et sociale. — Questions extérieures.

N° 229. — *U. R. S. S. :* L'enseignement supérieur. — Bilan économique de l'U. R. S. S. — La politique étrangère soviétique.

Le numéro..... 0,70 NF.

Abonnement à chacune des six « Chroniques étrangères » : un an, 7 NF.

Abonnement à l'ensemble des six bulletins : un an, 39 NF.

IV. — Problèmes économiques.

(Publiés en collaboration avec l'institut national de la statistique et des études économiques.)

Sélection hebdomadaire de presse française et étrangère.

N° 713 du 29 août 1961 :

Parmi les articles publiés :

L'économie mondiale en 1960. — La récession dans un pays à monnaie-clé. — Les balances extérieures américaines au cours des trois récessions. — Les perspectives économiques dans la République fédérale. — L'évolution économique du Japon.

Le numéro..... 0,70 NF.

Abonnement : un an (cinquante-deux numéros), 33 NF.

V. — Cahiers français (documents d'actualité).

N°s 65-66. — Août-septembre 1961 :

Au sommaire :

La population. — Dans le Sud-Ouest : l'organisation de la défense contre les incendies de forêts. — Actualité de la photographie aérienne. — Les pouvoirs du maire dans la commune. — L'Organisation européenne de coopération économique. — L'industrie électronique française. — Les chemins de fer en Afrique de l'Ouest. — La Martinique. — Les principaux métaux d'alliages.

Le numéro..... 1,60 NF.

Abonnement : un an (dix numéros), 14,50 NF.

VI. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 690 du 2 septembre 1961. — A la rubrique « Variétés statistiques » : Indices annuels et trimestriels bruts de la production industrielle (base 100 en 1952).

Le numéro..... 1 NF.

Abonnement : un an (cinquante-deux numéros), 16 NF.

VII. — La santé de l'homme.

Ministère de la santé publique et de la population.

(Revue bimestrielle des centres départementaux d'éducation sanitaire et sociale.)

N° 120 de mai-juin 1961 :

Au sommaire :

Enquête de l'institut français d'opinion publique : problèmes d'hygiène et de santé en milieu humain.

Activités des centres départementaux : la journée angevine de la santé.

Le numéro..... 1,80 NF.

Abonnement ; un an (six numéros), 9 NF.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Le montant des commandes, majoré de 5 p. 100 pour frais d'expédition (avec minimum de 0,25 NF), et celui des abonnements doivent être adressés au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e). (C. C. P. Paris 9060-98.)

Ministère des travaux publics et des transports.

TARIFS DE TRANSPORT

SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter comme suit, à partir du 15 octobre 1961, le tarif n° 10 et le recueil TA.

TARIF N° 10

. . . . . .

CHAPITRE 5 (§ I). — Région Est.

Tracteurs automobiles (1730) neufs montés, véhicules routiers vides (1740) neufs montés à destination ou en provenance d'un embranchement particulier rattaché à la gare de Lauterbourg et devant faire ou faisant l'objet d'une réexpédition au départ de cette gare, de Lauterbourg-frontière à Lauterbourg, ou vice versa, par wagon chargé de 5 tonnes : prix prévu au n° 3597 du recueil TA.

Dispositions particulières.

1° Les transports taxés aux conditions du présent chapitre sont acheminés exclusivement en régime ordinaire ; ceux qui sont effectués en wagons de particuliers ne bénéficient pas des redevances fixées par le tarif n° 104 ;

2° Le chemin de fer peut exiger la justification soit du transport postérieur, soit du transport antérieur de la marchandise par la présentation soit du récépissé à l'expéditeur, soit du récépissé au destinataire.

. . . . . .

Recueil TA.

NUMÉRO DE PRIX	PRIX A PERCEVOIR	N F
. . . . .	. . . . .	. . . . .
	10	
. . . . .	. . . . .	. . . . .
35 97	Chapitre 5 (§ I). — Par tonne.	6 NF.
. . . . .	. . . . .	. . . . .

(*Paris, le 31 août 1961.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de mettre en vigueur l'additif ci-après au tarif international C. E. C. A. n° 1301 pour le transport de la houille et du coke de houille de certaines gares de la République fédérale allemande à destination de certaines gares françaises :

15e *additif.*

D — TABLEAU DE PRIX (NF)											ANNEXE A (DM)			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Ristournes DB.			
Ajouter les nouvelles relations ci-après avec les prix correspondants :														
PARTIE B. — *Tableau de prix n° 1. — I. — Houille.*														
Luisenthal (Saar).....	Creutzwald-la-Croix.	S-F	42	1000	6,17	5,80	0,12	0,12	0,24	0,24	*a*) 0,10 *b*) 0,10	0,10 0,10	0,20 0,10	
Saarbrücken Vbf (Grube Jägersfreude).	Creutzwald-la-Croix.	U-II	37	1000	6,74	6,37	0,05	0,05	0,11	0,11	*a*) 0,30 *b*) 0,30	0,40 0,30	0,40 0,40	
Velsen Grube.....	Creutzwald-la-Croix.	U-II	35	1000	6,74	6,37	0,05	0,05	0,11	0,11	*a*) 0,30 *b*) 0,30	0,40 0,30	0,40 0,40	

(*Paris, le* 31 *août* 1961.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier comme indiqué ci-après, à partir du 15 octobre 1961, les tarifs généraux pour le transport des marchandises, le recueil E et les tarifs n°s 21 et 24.

TARIFS GENERAUX POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES

. . . . . .

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

. . . . . .

Les transports désignés ci-après sont soumis à des modalités particulières d'acceptation de transport ou de taxation :

. . . . . .

Substances explosives de 2e, 3e ou 4e catégorie . . . . . .
. . . . . matières dangereuses (annexe au chapitre 2).

Produits, matériaux et objets en matières expansées (annexe au chapitre 2, tarif n° 24).

Transports funéraires (tarif n° 33).

Annexe au chapitre 2.

(Tarif des expéditions de détail).

Addition des parties de textes ci-après :

. . . . . .

§ 24. — Objets manufacturés produits et objets en matières expansées.

A. — Marchandises . . . . . .

B. — Substances . . . . . .

C. — Produits, matériaux et objets en matières expansées :

1° Dont le poids au mètre cube est inférieur à 20 kg, d'une gare quelconque à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français :

Par expédition de 60 kg, barème D 57.
Par expédition de 1.000 kg, barème L 57. (Sans excéder 1.500 kg.)

2° Dont le poids au mètre cube est égal ou supérieur à 20 kg.

Les marchandises rentrant dans cette catégorie sont taxées aux prix et conditions du chapitre 2 (1re série) des tarifs généraux.

§ 25. — Emballages vides.

. . . . . .

TARIF N° 21

PRODUITS CÉRAMIQUES, VERRERIE

Chapitre 1er (§§ I et II).

Suppression de la désignation générique « Isolants en verre étiré » et des dispositions qui s'y rapportent.

. . . . . .

Chapitre 3.

. . . . . .

§ IX. — Laine de verre (suppression de ce paragraphe).

. . . . . .

TARIF N° 24

Modification de l'en-tête du tarif, comme suit :

Mobilier, objets manufacturés, produits et objets en matières expansées, etc.

Chapitre 1er.

Compléter, comme indiqué ci-après, les dispositions de ce chapitre.

CHAPITRE Ier

§ I. — Marchandises désignées ci-après.

Barèmes applicables d'une gare quelconque à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

TARIF général (séries).	MARCHANDISES			PAR WAGON CHARGÉ DE											
				2 tonnes.		3 tonnes.		5 tonnes.		7 tonnes.		10 tonnes.		20 tonnes.	
				Minimum.	Maximum.	Minimum.	Maximum.	Minimum.	Maximum.	Minimum.	Maximum.	Minimum.	Maximum.	Minimum.	Maximum.
				(5000)		(5001)		(5002)		(5003)		(5004)		(5007)	
. . . .	. . . . .	. .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
»	Produits, matériaux et objets en matières expansées (4567).....	12	Jusqu'à 399 km. Au-delà..	Voir § II.....		124 34	112 22	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .
. . . .	. . . . .	. .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .

§ II. — Produits, matériaux et objets en matières expansées (4567).

D'une gare quelconque à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

Par wagon chargé de 1,5 tonne (5010) ..... Barème 361.

. . . . . .

Création d'un chapitre III ainsi libellé :

CHAPITRE III

§ 1. — Laine de verre (4567).

En provenance d'un établissement producteur situé sur le territoire français, expédiée directement par cet établissement de la gare le desservant à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

PAR WAGON CHARGÉ DE			
2 tonnes.		3 tonnes.	
Minimum. (5110)	Maximum.	Minimum. (5111)	Maximum.
111	102	126	117

RECUEIL E

. . . . . .

TABLEAU I

. . . . . .

Insertion, à leur ordre, des barèmes D 57 et L 57 reproduits ci-après :

COUPURES de distances.	D 53	D 57	D 80	L 51	L 57
	Prix par 100 kg				
km	NF	NF	NF.	NF.	NF.
0 à 49.....	»	18,23	»	»	10,52
50 à 74.....	»	20,87	»	»	12,12
75 à 99.....	»	23,47	»	»	13,69
100 à 124.....	»	25,94	»	»	15,19
125 à 149.....	»	28,27	»	»	16,61
150 à 174.....	»	30,61	»	»	18,03
175 à 199.....	»	32,94	»	»	19,44
200 à 224.....	»	35,19	»	»	20,89
225 à 249.....	»	37,33	»	»	22,10
250 à 274.....	»	39,47	»	»	23,40
275 à 299.....	»	41,62	»	»	24,70
300 à 349.....	»	44,79	»	»	26,63
350 à 399.....	»	49,07	»	»	29,22
400 à 449.....	»	53,52	»	»	31,92
450 à 499.....	»	58,14	»	»	34,73
500 à 549.....	»	62,72	»	»	37,50
550 à 599.....	»	67,24	»	»	40,25
600 à 699.....	»	73,93	»	»	44,30
700 à 799.....	»	82,67	»	»	49,60
800 à 899.....	»	91,31	»	»	54,84
900 à 999.....	»	99,95	»	»	60,08
1.000 à 1.099.....	»	108,59	»	»	65,22
1.100 à 1.199.....	»	117,22	»	»	70,56
1.200 à 1.299.....	»	125,86	»	»	75,80
1.300 à 1.399.....	»	134,50	»	»	81,04
1.400 et au-delà....	»	143,14	»	»	86,28

(*Paris, le* 31 *août* 1961.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 15 octobre 1961, le tarif n° 6.

CHAPITRE 3 (§ II)

. . . . . .

Conditions d'application particulières.

Articles de publicité.

1° Les articles de publicité peuvent être remis à l'expédition en même temps que des marchandises désignées au littera A et jusqu'à concurrence d'un poids de :

2,400 kg pour les envois ne dépassant pas 100 litres ;

2,400 kg, par tranche entière de 100 litres, pour les envois excédant 100 litres ;

le nombre de litres à prendre en considération étant celui déterminé comme il est indiqué à l'alinéa « Calcul de la taxe ».

2° Lorsque le poids des articles de publicité remis conjointement à l'expédition dépasse la quantité autorisée, l'excédent de poids est converti en litres en appliquant à ce poids le coefficient de 1 litre pour 1,200 kg d'articles de publicité ; le nombre de litres ainsi obtenu est cumulé, pour le calcul de la taxe, avec celui résultant de l'application des dispositions du 1° ci-dessus.

Chaque fraction indivisible de 2,400 kg (1°) ou de 1,200 kg (2°) de ces articles est taxée comme 1 litre de marchandise du littera A, *a*.

Calcul de la taxe.

(Le reste sans changement.)

(*Paris, le* 31 *août* 1961.)

2° Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, *b*) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le prix d'application actuellement prévu pour les envois par wagon de 8 tonnes de coton azotique contenant au moins 25 p. 100 d'eau ou d'alcool de Bergerac à Empalot (garage), Monts (Indre-et-Loire), Pont-de-Buis ou Sevran-Livry sera étendu, à partir du 20 septembre 1961, aux envois de nitrocellulose contenant au moins 25 p. 100 d'eau ou d'alcool effectués dans les mêmes conditions.

(*Paris, le* 5 *septembre* 1961.)

3° Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Homologations.

30 *août* 1961. — **Chemins de fer de la Provence.** — Proposition du 18 août 1961 tendant à modifier les tarifs marchandises ainsi que les tarifs des excédents de bagages. (*Journal officiel* du 29 août 1961.)

B. — Décision portant rejet d'une proposition.

2 *septembre* 1961. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 29 juin 1961 tendant à modifier les dispositions de l'article 74 des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises. (*Journal officiel* du 4 juillet 1961.)

Rejet après décision de veto du 19 juillet 1961. (*Journal officiel* du 25 juillet 1961.)

Ministère des armées.

Avis de vacance d'emplois dans le personnel enseignant de l'école polytechnique.

Seront vacants à l'école polytechnique, le 1er octobre 1961 :

Un poste de maître de conférences pour l'analyse.

Un poste de maître de langue anglaise.

Les candidats à ces emplois devront adresser leur demande au général commandant l'école polytechnique, 21, rue Descartes, Paris (5e), en y joignant un exposé de leurs titres et services (un imprimé pour cet exposé leur sera remis par la direction des études).

Les demandes devront parvenir avant le 1er octobre 1961. Elles seront examinées par les conseils de l'école en vue des présentations à faire au ministre des armées.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la trente-cinquième tranche de la loterie nationale 1961.

Le tirage de la trente-cinquième tranche de la loterie nationale 1961 aura lieu le mercredi 6 septembre 1961 à 20 h 15, en présence du public.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de commis dans les établissements d'hospitalisation, de soins et de cure publics du département du Bas-Rhin.

Un concours sur épreuves sera ouvert à Strasbourg le 7 novembre 1961 pour le recrutement de six commis dans les établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics ci-après désignés du département du Bas-Rhin.

Centre hospitalier régional de Strasbourg : deux postes.

Hôpital-hospice de Saverne : un poste.

Hôpital psychiatrique de Hoerdt : deux postes.

Hôpital psychiatrique de Stephansfeld : un poste.

Peuvent être admis à participer à ce concours :

1° Les candidats titulaires du brevet d'études du premier cycle du second degré, ou d'un diplôme équivalent, et âgés de dix-sept ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours, cette limite d'âge étant toutefois reculée dans les conditions prévues à l'article L. 810 du code de la santé publique ;

2° Les fonctionnaires et agents de l'Etat ou des collectivités locales remplissant les conditions d'âge définies au 1° ci-dessus et ayant accompli deux années au moins de services publics ;

3° Les agents des établissements d'hospitalisation, de soins et de cure publics en fonctions à la date du 11 juin 1959 et comptant au moins deux années de services hospitaliers.

Les candidats doivent jouir de leurs droits civiques, posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins (sous réserve des dispositions de l'article 64 du code de la nationalité française) et n'être atteints d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de commis.

Les candidats masculins doivent en outre se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée.

Les demandes d'admission au concours doivent être adressées avant le 7 octobre 1961 au directeur départemental de la population et de l'action sociale du Bas-Rhin, cité administrative, 2, rue de l'Hôpital-Militaire, à Strasbourg, qui fournira aux personnes en faisant la demande toutes indications utiles concernant notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour la constitution de leur dossier.

Avis de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice de Dax (Landes).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un commis aura lieu le 8 novembre 1961 à l'hôpital-hospice de Dax (Landes).

Peuvent être admis à participer à ce concours :

1° Les candidats titulaires du brevet d'études du premier cycle du second degré ou d'un diplôme équivalent et âgés de dix-sept ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours, cette limite d'âge étant toutefois reculée dans les conditions prévues à l'article L. 810 du code de la santé publique ;

2° Les fonctionnaires et agents de l'Etat ou des collectivités locales remplissant les conditions d'âge définies au 1° ci-dessus et ayant accompli deux années au moins de services publics ;

3° Les agents des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics en fonctions à la date du 11 juin 1959 et comptant au moins deux années de services hospitaliers.

Les candidats doivent jouir de leurs droits civiques, posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins (sous réserve des dispositions de l'article 64 du code de la nationalité française) et n'être atteints d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de commis.

Les candidats masculins doivent se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée.

Les demandes d'admission au concours devront parvenir avant le 8 octobre 1961 au directeur départemental de la population et de l'action sociale des Landes, rue Pujolin, à Mont-de-Marsan, qui adressera aux personnes en faisant la demande tous les renseignements utiles concernant le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de vacance d'un poste de sous-économe au centre hospitalier de Nîmes (Gard)

Est actuellement vacant un poste de sous-économe au centre hospitalier de Nîmes (Gard).

Peuvent faire acte de candidature les sous-économes et adjoints des cadres hospitaliers titulaires des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées au directeur du centre hospitalier de Nîmes dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis.

Imprimerie, 26, rue Desaix, Paris (15e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* HENRI MOREL.

COTE DES CHANGES

En nouveaux francs.

DERNIERS cours cotés en Bourse	PAYS	DEVISES	PARITÉ	COURS LIMITES (1)		COURS EXTRÊMES cotés à la Bourse du 4 septembre 1961.	
4,9145	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4,93706	4,90	4,9740	4,91575	4,91475
4,7650	Canada	1 dollar canadien.	.....	.....	.....	4,7685	4,7635
2,312	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2,30281	2,2625	2,3430	2,318	.....
39,36	Mexique	100 pesos mexicains.	39,4965	.....	.....	....	.....
122,970	Allemagne occidentale	100 deutsche marks.	123,4265	121,590	125,290	123,010	122,945
19,046	Autriche	100 schilling.	18,98869	18,7025	19,2790	19,053	19,045
9,8750	Belgique	100 francs belges.	9,87412	9,727	10,023	9,8780	9,8720
71,355	Danemark	100 couronnes danoises.	71,47763	70,4275	72,5335	71,350	71,290
13,7960	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13,82376	13,6220	14,0265	13,8065	13,7995
7,9240	Italie	1.000 lires.	7,899296	7,78395	8,01610	7,9225	7,9170
69,010	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69,1188	68,055	70,155	69,030	68,970
136,270	Pays-Bas	100 florins.	136,3828	134,339	138,455	136,305	136,245
17,195	Portugal	100 escudos.	17,17238	16,85	17,5020	17,205	17,185
94,905	Suède	100 couronnes suédoises.	95,43513	94,0048	96,8646	94,930	94,870
113,935	Suisse	100 francs suisses.	112,9033	110,110	115,810	113,925	113,860
69,08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68,57027	68,05	69,08	69,08	.....

Maroc	1 dirham	0,9756	Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11,7549	Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5,50

(1) Pour le dollar U. S. A. et la couronne tchécoslovaque, cours limites d'intervention de la Banque de France.
Pour chacune des autres devises, cours résultant des limites d'intervention sur le dollar, fixées par l'institut émetteur de la monnaie considérée d'une part et la Banque de France d'autre part.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 26, RUE FEYDEAU, PARIS

Téléphone : GUT 18-72 — Compte chèque postal : 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 NF
52, RUE D'ANJOU, PARIS (8e)

Obligations 4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission de l'emprunt, la compagnie a procédé au rachat en Bourse du nombre d'obligations fixé pour la quinzième année (1961) par le tableau d'amortissement publié au *Journal officiel* du 22 octobre 1946. En conséquence, aucun tirage n'aura lieu en 1961.

Tous les amortissements précédents ont également été effectués par voie de rachat.

Le conseil d'administration.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES :
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

Amortissement des parts de production (émissions 1953 et 1955) Gaz de France.

Troisième tirage du 30 août 1961.

Les 33.444 parts de production numérotées 60.199 à 80.264 et 300.993 à 314.370 étant sorties au tirage seront remboursables à partir du 1er novembre 1961 à 128,81 NF, coupon n° 9 au 1er novembre 1962 attaché.

Série des numéros sortis au tirage précédent sur laquelle il reste encore des parts de production à rembourser.

Amortissement 1960.

120.397 à 140.462 (remboursables à 132,26 NF).

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES :
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORE, PARIS

Amortissement des parts de production (émission 1957) Gaz de France.

Quatrième tirage du 30 août 1961.

Les 8.317 parts de production comprises dans la série 68.649 à 76.965 étant sorties au tirage seront remboursées à partir du 1er novembre 1961 à 128,81 NF, coupon n° 5 au 1er novembre 1962 attaché.

Il ne reste aucun titre à rembourser sur les amortissements antérieurs.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

Amortissement de l'emprunt Caisse nationale de l'énergie 6 1/4 % octobre 1952 (2e forme), représenté par des obligations essentiellement nominatives de 1.000 NF.

Neuvième tirage du 30 août 1961.

Les 90 obligations numérotées de 1.007 à 1.096 étant sorties au tirage seront remboursables à partir du 25 octobre 1961, à 1.000 NF, coupon au 25 octobre 1962 attaché, aux guichets de la Caisse nationale de l'énergie, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

Il ne reste aucun titre à rembourser sur les amortissements antérieurs.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Emprunt regroupé 6,5 0/0 1924-1957.

Liste récapitulative des 120 numéros d'obligations de 100 NF, des 30 coupures d'appoint de 50 NF, des 197 coupures d'appoint de 10 NF et des 146 coupures d'appoint de 5 NF, provenant de regroupement, sorties au tirage du 17 août 1960 et remboursables à partir du 1er octobre 1961,

et des séries comprenant des titres restant à rembourser sur les tirages précédents.

OBLIGATIONS DE 100 NF

1			(1961)	2.773	à	2.884	(1960)
644	à	748	(1959)	2.885	à	3.003	(1961)

COUPURES D'APPOINT DE 50 NF

3.868	à	3.873	(1959)	4.312			(1961)
3.875			(1959)	4.314	à	4.318	(1961)
3.877	à	3.883	(1959)	4.321	à	4.335	(1961)
3.884	à	3.888	(1961)	4.337	et	4.338	(1961)
4.295			(1959)	4.340	et	4.341	(1961)
4.297			(1959)	4.343	à	4.348	(1960)
4.299	et	4.300	(1959)	4.350	à	4.371	(1960)
4.302	à	4.311	(1959)	5.100	à	5.104	(1958)

COUPURES D'APPOINT DE 10 NF

7.799	à	7.808	(1960)	8.882	à	8.890	(1961)
7.815	à	7.886	(1960)	8.892	et	8.893	(1961)
7.907	à	7.920	(1960)	8.895	à	8.901	(1961)
7.923	à	7.931	(1960)	8.906	à	8.910	(1961)
7.934	à	8.004	(1960)	8.914	à	8.963	(1961)
8.798	à	8.800	(1961)	8.966	à	8.979	(1961)
8.804	à	8.811	(1961)	8.983			(1961)
8.814	à	8.863	(1961)	8.985	à	9.021	(1961)
8.867	à	8.873	(1961)	9.892	à	9.942	(1959)
8.876	à	8.879	(1961)	10.468	à	10.569	(1958)

COUPURES D'APPOINT DE 5 NF

14.938	à	15.003	(1958)	16.333	à	16.358	(1960)
15.004	à	15.053	(1959)	16.360	à	16.371	(1960)
15.055	à	15.071	(1959)	16.605			(1961)
15.073	à	15.115	(1959)	16.607			(1961)
16.216	à	16.228	(1960)	16.609	à	16.632	(1961)
16.231	à	16.235	(1960)	16.642	à	16.679	(1961)
16.237	à	16.263	(1960)	16.681	à	16.693	(1961)
16.265	à	16.268	(1960)	16.695	à	16.711	(1961)
16.270	à	16.286	(1960)	16.713	à	16.718	(1961)
16.288			(1960)	16.725	à	16.732	(1961)
16.290	à	16.298	(1960)	16.734	à	16.747	(1961)
16.300	à	16.303	(1960)	16.749	à	16.759	(1961)
16.311	à	16.330	(1960)	16.761	à	16.773	(1961)

FORGES et ATELIERS de CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES de JEUMONT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 32.554.200 NF
SIÈGE SOCIAL : 5, PLACE DE RIO-DE-JANEIRO, PARIS (8e)
R. C. Seine n° 54-B 10244.

Obligations de 100 *NF* 6 1/2 % 1950.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 652 obligations amorties au onzième tirage du 7 août 1961 et remboursables à 100 NF à partir du 15 septembre 1961 ;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
24 à 27	1959	14.013	1960
1.442	1961	14.042 à 14.053	»
1.448 à 1.499	»	14.055 à 14.058	»
1.504 à 1.601	»	14.079 à 14.083	»
1.616 à 1.627	»	14.106	»
1.631 à 1.705	»	14.114 à 14.121	»
1.711 à 1.760	»	14.157 à 14.166	»
1.765 à 1.815	»	14.170 et 14.171	»
1.819 à 1.821	»	14.177 à 14.180	»
1.830 à 2.107	»	14.182 à 14.191	»
2.111 à 2.127	»	14.212 à 14.215	»
2.129 à 2.143	»	14.225 à 14.236	»
13.676 à 13.681	1960	14.247 à 14.251	»
13.704 à 13.706	»	14.261 à 14.269	»
13.732 et 13.733	»	21.225 à 21.227	1958
13.749 à 13.753	»	21.466	»
13.789 et 13.790	»	29.731 à 29.740	1959
13.798 et 13.799	»	29.788	»
13.816	»	29.794 à 29.797	»
13.818 et 13.819	»	29.801 à 29.806	»
13.829 à 13.831	»	29.833 à 29.841	»
13.863 à 13.868	»	29.872	»
13.880 à 13.889	»	29.884 à 29.886	»
13.904	»	29.890 et 29.891	»
13.925 à 13.932	»	29.909 à 29.913	»
13.949 à 13.958	»	29.934 à 29.938	»
13.984 à 13.989	»	29.941 à 29.953	»
13.991 à 13.995	»	29.969 à 29.972	»
14.002 à 14.005	»		

Titres nominatifs amortis au tirage du 7 août 1961.

1.442		compris au certificat n° 167.
1.448		compris au certificat n° 168.
1.465	à 1.469	compris au certificat n° 162.
1.470		compris au certificat n° 156.
1.471	et 1.472	compris au certificat n° 168.
1.488	et 1.489	compris au certificat n° 168.
1.512	à 1.514	compris au certificat n° 168.
1.529		compris au certificat n° 167.
1.530	à 1.539	compris au certificat n° 168.
1.554	à 1.558	compris au certificat n° 162.
1.616		compris au certificat n° 168.
1.642	à 1.646	compris au certificat n° 168.
1.657		compris au certificat n° 168.
1.662	à 1.666	compris au certificat n° 168.
1.677	à 1.686	compris au certificat n° 167.
1.711	à 1.740	compris au certificat n° 168.
1.775	à 1.779	compris au certificat n° 167.
1.780	à 1.782	compris au certificat n° 168.
1.786		compris au certificat n° 168.
1.807	à 1.811	compris au certificat n° 168.
1.830	et 1.831	compris au certificat n° 168.
1.879	à 1.888	compris au certificat n° 168.
2.021	à 2.029	compris au certificat n° 167.
2.103		compris au certificat n° 167.
2.133	à 2.143	compris au certificat n° 167.

N. B. — Il n'a été effectué aucun rachat en Bourse pour l'amortissement du 15 septembre 1961.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Vicente (Henri-Claude), né le 28 juin 1938 à Casablanca, demeurant à Casablanca, 114, rue des Alpes, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Vincent.

CONCESSIONS DIVERSES

Organisation commune des régions sahariennes.

Avis faisant connaître la recevabilité de demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures au Sahara (application de l'article 15 du décret n° 59-1334 du 22 novembre 1959).

Un avis publié au *Journal officiel* du 5 juillet 1961 a mis à l'enquête l'institution éventuelle de permis de recherches d'hydrocarbures sur une partie du territoire du département des Oasis.

Cet avis fait connaître que les deux demandes suivantes ont été déposées sur la surface mise à l'enquête :

Demande en date du 17 mai 1961, modifiée le 15 juin 1961, déposée par la Compagnie des pétroles d'Algérie ;

Demande en date du 31 mai 1961, déposée par les sociétés Compagnie des pétroles France-Afrique et Philips Company France.

Ces deux demandes ont été reconnues recevables.

Aucune autre demande portant sur la surface mise à l'enquête n'a été déposée pendant la durée de l'enquête.

Ministère de l'industrie.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Par pétition du 31 juillet 1961, la Société de prospection et exploitations pétrolières en Alsace (Prepa), dont le siège social est situé à Paris (7e), 12, rue Jean-Nicot, sollicite l'octroi, pour une durée de trois ans, d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur partie des départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, des Basses-Alpes et du Var et couvrant une superficie d'environ 572 kilomètres carrés.

Cette demande fait partiellement concurrence à la demande de la société Sirep en date du 3 juin 1961, qui a fait l'objet d'un avis publié au *Journal officiel* des 1er et 16 juillet 1961.

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1154 du 27 août 1955 modifié, une enquête sur la demande de la Prepa sera ouverte du 14 septembre au 13 octobre 1961 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire de la demande et ses annexes (y compris un extrait de carte au 1/200.000 portant les limites du périmètre) seront déposés dans les préfectures des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes, de Vaucluse et du Var et au ministère de l'industrie, direction des mines, 1er bureau, 97, rue de Grenelle, Paris (7e), où le public pourra en prendre connaissance tous les jours ouvrables.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur les registres ouverts à cet effet dans chaque préfecture intéressée, soit adressées par lettre recommandée à chaque préfet intéressé par ces observations.

Les oppositions (compte tenu des réserves qui s'appliquent à la partie de permis intéressant la demande de la Société indépendante de recherches et d'exploitation du pétrole (Sirep) devront être adressées par leurs auteurs à chaque préfet intéressé par ces oppositions avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 13 octobre 1961.

Les demandes en concurrence (compte tenu des réserves qui précèdent), constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1154 du 27 août 1955, devront être déposées avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 28 octobre 1961, dans les conditions suivantes :

L'original sur timbre avec ses annexes et une copie au ministère de l'industrie, direction des mines, 97, rue de Grenelle, Paris (7e) ;

Une copie de la demande avec ses annexes au ministère de l'industrie, direction des carburants, 85, boulevard du Montparnasse, Paris (6e) ;

Une copie au préfet de chaque département sur lequel porte le permis sollicité.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs à la société Prepa par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou à défaut le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé :

Si l'opposition ou la concurrence porte sur un seul département, au préfet du département intéressé par cette opposition ou cette concurrence ;

Si l'opposition ou la concurrence porte sur plusieurs départements, au ministère de l'industrie, direction des mines, 99, rue de Grenelle, Paris (7e).

AVIS DIVERS

Groupement des Industries de la Construction électrique

(Electromécanique, Electrique et Electronique.)

(G. I. C. EL.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.000.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 11, RUE HAMELIN, PARIS (16e)

R. C. : Seine n° 55-B 10559.

Appel au remboursement anticipé total des obligations 6 0/0 1954 de 100 NF nominal.

Les propriétaires des obligations 6 0/0 de 100 NF nominal, émises en 1954 par le Groupement des industries de la construction électrique (électromécanique, électrique et électronique) G. I. C. EL. sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ces titres, a décidé de procéder au remboursement anticipé, à la date du 5 octobre 1961, de la totalité desdites obligations non encore amorties à cette date.

Le remboursement s'effectuera au prix de 117,79 NF net par obligation le 5 octobre 1961 date à partir de laquelle les intérêts cesseront de courir.

Ce prix correspond pour 116,04 NF à la valeur de remboursement et pour 1,75 NF aux intérêts courus du 5 juillet 1961, date de la dernière échéance, au 5 octobre 1961.

Les obligations devront être présentées au remboursement coupons n° 8 et suivants attachés.

Les demandes de remboursement seront reçues, sans frais, dans tous les guichets (agences et bureaux permanents en France) des établissements suivants : Comptoir national d'escompte de Paris ; Société générale ; Crédit lyonnais ; Banque nationale pour le commerce et l'industrie ; Banque de Paris et des Pays-Bas ; Crédit industriel et commercial ; Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts ; Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel ; Banque transatlantique ; Crédit industriel de l'Ouest ; Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine ; Crédit commercial de France ; Crédit du Nord ; Banque de l'Union parisienne ; l'Union européenne industrielle et financière ; Société générale alsacienne de banque ; Société marseillaise de crédit ; MM Worms et Ce ; l'Union des mines ; Union d'escompte.

Le conseil d'administration.

BILANS

SOUS-COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

Situation au 31 juillet 1961.

ACTIF

Immobilisations	19.081.681,29
Titres de participation	2.549.924,50
Crédit foncier. — Compte capital	4.021.875,00
Autres dépôts	58.243,68
Accrédités	9.464.057.426,83
Autres débiteurs	8.659.630,59
Comptes de régularisation. — Actif	7.761.469,89
Titres de placement	7.335.851,02
Espèces en caisse, banques et chèques postaux	4.482.529,01
Résultats	»
	9.518.008.631,81

PASSIF

Capital social	30.000.000,00
Réserves et provisions	61.401.579,26
Fonds de garantie des prêts spéciaux	48.369.174,06
Autres créanciers	8.245.059,30
Comptes de régularisation. — Passif	30.964.825,01
Billets des accrédités négociés au Crédit foncier	9.133.014.497,50
Crédit foncier. — Billets échus	200.078.727,00
Résultats	5.934.859,68
	9.518.008.631,81

Engagements reçus	156.137.655,08
Engagements donnés	1.596.738.743,49

Paris, le 30 août 1961.

Le président directeur général du Sous-Comptoir des entrepreneurs,
J. APPERT.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

4 août 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Club sportif C. I. C. S. (Chaudronnerie industrielle et constructions spéciales).** But : pratique de tous les sports. Siège social : vieux chemin de Saint-Denis, Noisy-le-Sec.

4 août 1961. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Maison internationale des intellectuels (Maison des intellectuels).** But : défendre les intérêts moraux, matériels et sociaux des intellectuels de France et du monde. Siège social : avenue de la Jonchère, la Celle-Saint-Cloud.

10 août 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Les Vregenats.** But : pratique de la chasse en commun sur les domaines et parcelles loués par la société ; conservation du gibier ; répression du braconnage. Siège social : mairie de la Vergenne (Haute-Saône).

17 août 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. **Comité des fêtes de Saint-Sigismond-de-Clermont.** But : organisation des fêtes dans la commune. Siège social : Saint-Sigismond-de-Clermont (Charente-Maritime).

17 août 1961. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Comité des fêtes de Sommesnil.** But : organisation de toutes manifestations publiques, artistiques et littéraires, principalement des fêtes de la Saint-Firmin, des 14 juillet et 11 novembre. Siège social : mairie de Sommesnil (Seine-Maritime).

21 août 1961. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association d'enseignement, d'éducation populaire, de sport et de préparation militaire pour la population de la commune de Muzillac.** But : promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'enseignement et d'éducation populaire, de sport et de préparation militaire. Siège social : rue Jeanne-d'Arc, Muzillac.

21 août 1961. Déclaration à la préfecture du Var. **Association varoise des compagnons du volant.** But : accueillir sur les routes du Var tous les automobilistes étrangers au département, les renseigner au point de vue touristique, leur venir en aide, répondre à l'appel des agents de la prévention routière comme à celui des touristes. Siège social : comité départemental du tourisme, Draguignan.

21 août 1961. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association du cinéma éducateur et récréatif et des œuvres de loisirs et de plein air du département des Côtes-du-Nord.** But : instruire et documenter les jeunes sur la culture cinématographique. Siège social : Association du cinéma éducatif, 6, rue Jean-Métairie, à Saint-Brieuc.

21 août 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Société communale de chasse d'Arenthon.** But : grouper les propriétaires et les habitants de la commune, ainsi que les étrangers qui seraient admis, en vue du développement du gibier par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse soit par apport des sociétaires, soit par cession ou location. Siège social : mairie d'Arenthon (Haute-Savoie).

22 août 1961. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Rallye Valse et Joyeuse.** But : organisation de la chasse de tous les propriétaires signataires de la commune et interdiction aux étrangers par la surveillance de trois gardes assermentés. Siège social : mairie de Cremps.

22 août 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Vouziers. **Union sportive vouzinoise.** But : pratique de l'éducation physique et des sports, notamment du basket-ball, football, athlétisme, tir, gymnastique et cyclisme. Siège social : hôtel de ville de Vouziers (Ardennes).

22 août 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Comité des fêtes de bienfaisance de Sagy.** But : organisation de fêtes locales ou autres réjouissances publiques au bénéfice des œuvres de bienfaisance de Sagy. Siège social : chez le président, M. Robert (André), receveur des P. et T. à Sagy (Saône-et-Loire).

22 août 1961. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Société de chasse du hameau d'Avaleur.** But : réglementation de la chasse, repeuplement en gibier et répression du braconnage. Siège social : au domicile du président, M. Lebon (Pierre), à Avaleur, commune de Bar-sur-Seine.

22 août 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association d'éducation populaire aumaloise.** But : organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles libres, et notamment de l'école catholique Saint-Joseph d'Aumale. Siège social : 20, rue Claude-Damois, Aumale (Seine-Maritime).

22 août 1961. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Les Amis de l'art des Côtes-du-Nord.** But : grouper toutes les personnes susceptibles d'apporter une contribution au rayonnement des arts en général et plus particulièrement à ceux d'inspiration bretonne. Siège social : chez Mme A. Noel « Flore », 12, rue Saint-Gouéno, à Saint-Brieuc.

22 août 1961. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association Saint-Joseph de Bab-El-Oued.** But : organiser le fonctionnement de l'école catholique de Saint-Joseph ; pour ce faire, acquérir ou louer tous immeubles nécessaires, établir des rapports avec toutes associations poursuivant un but similaire. Siège social : école catholique de Saint-Joseph, 23, rue du Cardinal-Verdier, à Alger.

23 août 1961. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Société de chasse du Sars.** But : répression du braconnage. Siège social : mairie du Sars.

23 août 1961. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Fédération française d'auto-ball.** But : développement en France d'un nouveau sport automobile en plein air, formation de pilotes d'élite parmi la jeunesse, formation morale et physique par la pratique de l'auto-ball. Siège social : 3, rue Michel-Gautier, au Havre (Seine-Maritime).

23 août 1961. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Amicale des mutilés, anciens combattants et victimes de guerre de Saint-Gerand-de-Vaux.** But : pratiquer l'entraide entre les anciens combattants et assurer le souvenir des morts. Siège social : chez M. Pothier, au bourg, Saint-Gerand-de-Vaux.

23 août 1961. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Fanfare municipale de Lempdes.** But : donner à la jeunesse de Lempdes une instruction et une éducation musicale populaire et créer des des liens d'amitié et de bonne camaraderie entre les adhérents. Siège social : mairie de Lempdes.

23 août 1961. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Union des donneurs de sang bénévoles de la 9e région.** But : grouper les unions et amicales départementales des donneurs de sang bénévoles de la 9e région. Siège social : hôpital général, centre de transfusions sanguines, Dijon.

23 août 1961. Déclaration à la préfecture de Blois. **Comité pour l'érection d'un monument funéraire sur la tombe de M. le chanoine Gilg, ancien curé de Chambord.** But : réalisation d'un monument funéraire sur la tombe du chanoine Gilg, en témoignage public de souvenir et de reconnaissance pour la part qu'il a prise pour sauver des vies humaines et limiter les représailles dont Chambord a été victime au mois d'août 1944. Siège social : mairie de Chambord.

23 août 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Société de chasse de Herrère.** But : favoriser le développement et la protection du gibier par le repeuplement des territoires de chasse ; destruction des nuisibles et répression du braconnage. Siège social : mairie de Herrère (Basses-Pyrenées).

24 août 1961. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Comité d'entraide des Valendons.** But : venir en aide aux cas sociaux, encourager la pratique des sports et l'organisation des loisirs. Siège social : 11, rue Charles-Philbée, Dijon.

24 août 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Centre d'études techniques agricoles de Touvois.** But : fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social : Bel Air, forêt de Touvois.

24 août 1961. Déclaration à la préfecture d'Aurillac. **Syndicat des chasseurs, propriétaires et fermiers du Trioulou.** But : protection du gibier. Siège social : mairie du Trioulou.

24 août 1961. Déclaration à la préfecture d'Epinal. **Section Karting-Moto-Club spinalien.** But : introduire et promouvoir en France les compétitions entre véhicules dits « kart » ; acquérir tous biens mobiliers ou immobiliers servant à la réalisation de son projet. Siège social : 67, rue d'Alsace, à Epinal.

24 août 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Florac. **Diane caussenarde.** But : protection des propriétés et organisation de la chasse. Siège social : école du Mas-Saint-Chély (Lozère).

24 août 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Amicale des parents d'élèves du collège Descartes.** But : créer autour des C. E. G. (collège d'enseignement général) (garçons et filles) un faisceau de sympathies actives et agissantes susceptibles de fournir aux élèves et à leurs professeurs l'aide matérielle et morale qui pourrait s'avérer indispensable. Siège social : collège d'enseignement général, avenue Descartes, Soisy-sous-Montmorency (Seine-et-Oise).

25 août 1961. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Amicale sportive du Mauret.** But : pratiquer et encourager tous jeux et sports. Siège social : restaurant Dupis, place de l'Etoile, lieudit le Mauret, à Andernos-les-Bains.

26 août 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Société de chasse de Merlevenez.** But : permettre aux chasseurs de Merlevenez de trouver du gibier sur le territoire de leur société et réprimer le braconnage. Siège social : chez M. Le Gras, à Merlevenez (Morbihan).

26 août 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Association Dauphins millavois.** But : développer l'éducation sportive des jeunes, leur esprit d'initiative et les aider à utiliser leurs loisirs. Siège social : café de la Poste, place du Maréchal-Foch, Millau (Aveyron).

28 août 1961. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Accordéon-Club de Sombernon.** But : étude de la musique, de l'accordéon en particulier, et entraide entre ses adhérents. Siège social : salle des sociétés, Sombernon.

28 août 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **Association libre de défense des intérêts des coopérateurs de la cave coopérative de vinification de Clermont-l'Hérault.** But : défense des intérêts des coopérateurs. Siège social : 6, rue de la Liberté, Clermont-l'Hérault (Hérault).

29 août 1961. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Union sportive de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.** But : pratique du football. Siège social : 6, rue de la Résistance, à Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

29 août 1961. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Société communale de chasse d'Embourie.** But : exploitation rationnelle de la chasse. Siège social : mairie d'Embourie.

29 août 1961. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Amicale des chasseurs de Gévezé.** But : réglementation de la chasse dans la commune : nombre de jours de chasse et heures réglementés ; repeuplement. Siège social : boucherie Pottier, bourg de Gévezé.

30 août 1961. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **La Jeune Europe.** But : culturel, pour une meilleure connaissance de la jeune peinture européenne. Siège social : 17, avenue Désambrois, à Nice.

30 août 1961. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. **Société de chasse de Sarrouilles.** But : repeuplement en gibier et destruction des nuisibles. Siège social : mairie de Sarrouilles.

MODIFICATIONS

5 août 1961. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association nationale des chirurgiens dentistes mutilés, réformés de guerre et anciens combattants** transfère son siège social du 31, rue Tronchet, Paris, au 12, rue du Quatre-Septembre, Paris.

17 août 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **La Ligue française des auberges de la jeunesse, association de la Loire-Atlantique,** transfère son siège social du 1, rue Jeanne-d'Arc, Nantes, au 107, rue des Hauts-Pavés, Nantes.

22 août 1961. Déclaration à la préfecture du Tarn. La Société de chasse d'Alos change son titre, qui devient : **Société de chasse d'Alos, communes d'Alos, Vieux, Andillac.** Siège social : mairie d'Alos.

1er septembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association médico-fiscale** transfère son siège social du 27, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, au 38, rue de Clichy, Paris.

1er septembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association odonto-fiscale** transfère son siège social du 27, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, au 38, rue de Clichy, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.